

**Assemblée générale**

Distr. générale
5 août 1999
Français
Original: anglais

Cinquante-quatrième session

Points 120 et 122 de l'ordre du jour provisoire*

Budget-programme de l'exercice biennal 1998-1999**Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001**

Dépenses d'administration de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

Rapport du Comité permanent du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1-3	3
II. Informations générales sur la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et les dispositions budgétaires qui la concernent	4-15	3
A. Dépenses imputées au budget de l'ONU	9-13	4
B. Dépenses imputées au budget de la Caisse	14-15	5
III. Prévisions budgétaires révisées pour l'exercice biennal 1998-1999	16-33	6
IV. Études examinées par le Comité permanent, qui ont eu des répercussions sur ses propositions concernant le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001	34-66	9
A. Organigramme et tableau d'effectifs du secrétariat de la Caisse	38-41	10
B. Élargissement du rôle du bureau de Genève	42-50	11
C. Systèmes et opérations informatiques : renforcement et modernisation	51-58	13
D. Locaux à usage de bureaux à New York et à Genève	59-61	15

* A/54/150.

E.	Délégation à l'Administrateur/Secrétaire des décisions relatives au personnel et aux achats	62-64	16
F.	Administration des pensions du personnel des organisation affiliées par le secrétariat de la Caisse	65-66	16
V.	Examen par le Comité permanent du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001	67-79	17
A.	Résumé du projet de budget présenté par l'Administrateur/Secrétaire	67-69	17
B.	Observations et conclusions du Comité permanent au sujet des prévisions budgétaires	70-79	19
VI.	Projet de budget recommandé par le Comité permanent pour l'exercice biennal 2000-2001	80-166	22
A.	Dépenses d'administration	82-136	23
B.	Frais de gestion du portefeuille	137-163	47
C.	Dépenses d'audit	164-166	58
VII.	Fonds de secours	167-170	59
Annexes			
I.	Liste des participants		60
II.	Prévisions révisées concernant les frais de gestion pour l'exercice biennal 1998-1999, par objet de dépense		63
III.	Prévisions budgétaires pour l'exercice biennal 2000-2001		64
IV.	Organigramme de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies		65
V.	Dépenses relatives aux locaux pour l'exercice biennal 1998-1999 et pour l'exercice biennal 2000-2001		67

I. Introduction

1. Au paragraphe 1 de sa résolution 46/220, l'Assemblée générale a adopté un cycle biennal pour l'examen de certains points de l'ordre du jour qui intéressent la Cinquième Commission. La question intitulée «Régime des pensions des Nations Unies» fait partie des questions examinées les années paires (c'est-à-dire les années où il n'est pas présenté de budget), étant entendu que **celles concernant les dépenses de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, y compris les budgets biennaux de la Caisse, doivent être examinées et approuvées par la Cinquième Commission et l'Assemblée générale au titre du sous-point de l'ordre du jour consacré au budget-programme biennal de l'ONU.**

2. En application de la résolution 46/220, le Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies a apporté des modifications à son programme de travail, en adoptant notamment un cycle de deux ans pour ses sessions ordinaires. Le Comité permanent se réunit les années impaires pour examiner un certain nombre de questions que le Comité mixte lui renvoie, et plus particulièrement pour étudier les propositions de l'Administrateur de la Caisse et Secrétaire du Comité mixte relatives aux dépenses d'administration de la Caisse et formuler les recommandations qu'il doit présenter à l'Assemblée générale à ce sujet. **Le Comité permanent est nommé par le Comité mixte en vertu de l'article 4 c) des statuts et comprend 15 membres, que les trois groupes constitutifs du Comité mixte choisissent parmi les membres et membres suppléants de celui-ci et les membres des comités des pensions du personnel.**

3. Le Comité permanent a donc établi le présent rapport à l'issue de la réunion qu'il a tenue au Siège de l'ONU, du 13 au 16 juillet 1999. On trouvera à l'annexe I la liste des participants à cette réunion. **Bien que celle-ci ait porté sur différentes questions ayant trait à l'administration et au fonctionnement de la Caisse, conformément à la résolution 46/220, le présent rapport ne porte que sur : a) les prévisions révisées pour l'exercice biennal 1998-1999, b) le projet de budget pour l'exercice biennal 2000-2001 et c) l'autorisation de verser des contributions au Fonds de secours.**

II. Informations générales sur la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et les dispositions budgétaires qui la concernent

4. La Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies a été créée par l'Assemblée générale en 1949 pour assurer au personnel de l'ONU et des autres organisations qui pourraient s'affilier à la Caisse, des prestations de retraite, de décès et d'invalidité et d'autres prestations connexes. **Elle compte actuellement 19 organisations affiliées; le nombre total de participants actifs et de bénéficiaires dépasse 112 500; la valeur de réalisation des avois de la Caisse s'élevait à 22,9 milliards de dollars au 30 juin 1999 et la valeur des prestations servies a atteint environ 1,1 milliard de dollars par an.**

5. Conformément aux statuts adoptés par l'Assemblée générale, la Caisse est administrée par le Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, qui comprend 33 membres, les comités des pensions du personnel des organisations affiliées (un par organisation), le secrétariat du Comité mixte et ceux des autres comités susmentionnés. Un tiers des membres du Comité mixte sont choisis par l'Assemblée générale de l'ONU et les organes directeurs des autres organisations affiliées, un tiers par les chefs de secrétariat des organisations et un tiers par les

participants. Le Comité mixte présente à l'Assemblée générale un rapport sur le fonctionnement de la Caisse et sur le placement de ses avoirs.

6. L'article 15 des statuts de la Caisse dispose ce qui suit :

«a) Les dépenses engagées par le Comité mixte pour l'application des présents statuts sont à la charge de la Caisse;

b) Des prévisions biennales des dépenses engagées en vertu de l'alinéa a) ci-dessus sont soumises à l'Assemblée générale, pour approbation, au cours de l'année précédant immédiatement l'exercice biennal sur lequel elles portent. Des prévisions supplémentaires peuvent être soumises de la même manière au cours de la première et/ou de la seconde année de l'exercice biennal sur lequel porte le budget;

c) Les dépenses d'administration qu'une organisation affiliée engage afin d'assurer l'application des présents statuts sont à la charge de cette organisation.»

7. Les dépenses d'administration de la Caisse se divisent en trois catégories :

a) **Les frais d'administration, qui comprennent les traitements, les dépenses communes de personnel et les frais de fonctionnement du secrétariat de la Caisse, à New York et à Genève, les honoraires versés à l'Actuaire-conseil pour les évaluations actuarielles de la Caisse et autres services actuariels, et les frais afférents aux réunions du Comité d'actuaire;**

b) **Les frais de gestion du portefeuille, qui sont financés à l'aide du revenu des placements et correspondent au coût des services consultatifs et des services de garde des titres, aux dépenses du Service de la gestion des placements (traitements, dépenses de personnel connexes et frais de fonctionnement) et aux dépenses afférentes aux réunions au Comité des placements,**

c) **Les frais d'audit, qui comprennent les dépenses afférentes à la vérification des comptes (interne et externe), concernent aussi bien l'administration que les placements de la Caisse.**

8. Les dépenses de différentes organisations affiliées, y compris celles des secrétariats des comités locaux des pensions du personnel, les frais de voyage des représentants des trois groupes constitutifs aux réunions du Comité mixte et ses organes, et le coût des services connexes, ne font pas partie des dépenses imputées budget de la Caisse. Ces dépenses sont directement imputées au budget des organisations affiliées.

A. Dépenses imputées au budget de l'ONU

9. Le secrétariat de la Caisse s'occupant des pensions des fonctionnaires des Nations Unies et faisant office de secrétariat local du Comité des pensions du personnel des Nations Unies, une partie des dépenses du secrétariat de la Caisse est prise en charge par l'Organisation conformément aux modalités convenues par la Caisse et l'ONU, qui ont été approuvées par le Comité mixte et l'Assemblée générale. Dans le rapport qu'il a adressé à l'Assemblée générale en 1998, le Comité mixte a communiqué des renseignements détaillés sur les services de secrétariat que le secrétariat de la Caisse avait fournis en matière de pensions à l'Organisation des Nations Unies et à ceux fournis aux autres organisations affiliées par les secrétariats des comités locaux des pensions respectifs¹.

10. Dans sa résolution 53/210 du 18 décembre 1998, l'Assemblée générale a approuvé les arrangements révisés de partage des coûts entre l'Organisation des Nations Unies et la Caisse. Au titre de ces arrangements, la formule «un tiers/deux tiers» (un tiers à

la charge de l'ONU, deux tiers à la charge de la Caisse) appliquée pour déterminer le partage des dépenses entre l'ONU et la Caisse concernant les traitements et les dépenses connexes du secrétariat de la Caisse a été élargie, pour s'appliquer également, à compter du 1er janvier 1999, aux dépenses correspondant au personnel temporaire, à l'audit (interne et externe) des opérations de la Caisse et aux services informatiques, y compris les services d'ordinateur central assurés à la Caisse par le Centre international de calcul (CIC) à Genève. En ce qui concerne les dépenses d'audit, la formule «un tiers/deux tiers» s'applique à la part du coût des audits du secrétariat de la Caisse (supposée correspondre à 50 % du coût total des audits), tandis que les coûts des audits des opérations de placement sont imputés entièrement au budget de la Caisse; ainsi, la Caisse prendrait à sa charge 83,5 % du total des coûts d'audit.

11. Au titre des nouveaux arrangements, il est également prévu que la Caisse rembourserait à l'ONU le montant total des coûts afférents aux locaux occupés par le Service de la gestion des placements à New York et deux tiers des coûts afférents aux locaux occupés par son secrétariat à New York et à Genève. L'ONU continuerait de prendre à sa charge le coût des autres services et installations qu'elle fournit à la Caisse (services de paie, d'administration du personnel et d'achats, services de conférence, fournitures diverses et certaines dépenses de télécommunication).

12. En conséquence, au chapitre premier du projet de budget-programme de l'ONU pour l'exercice biennal 2000-2001, il est demandé un montant de 8 228 200 dollars pour compléter les dépenses d'administration directement imputées au budget de la Caisse, un montant de 5 664 100 dollars étant imputé au budget ordinaire de l'ONU et un montant de 2 564 100 dollars représentant la part des programmes extrabudgétaires. Ce montant est en partie compensé par le montant des loyers perçus (1 609 900 dollars) inscrit au chapitre 2 des recettes du projet de budget ordinaire de l'ONU pour l'exercice biennal 2000-2001, au titre du coût des locaux occupés par le secrétariat de la Caisse à New York et à Genève et par le Service de la gestion des placements à New York.

13. Les montants indiqués au paragraphe 12 ci-dessus se fondent sur le tableau d'effectifs, les dépenses de personnel connexes et les autres postes de dépenses visés dans le cadre des arrangements de partage des coûts conclus entre l'ONU et la Caisse, tels qu'ils sont indiqués dans le budget de la Caisse de l'exercice biennal 1998-1999. **Ces dépenses sont sujettes à réévaluation et aux incidences en matière de partage des coûts sur le budget ordinaire de l'ONU des décisions qui seront prises par l'Assemblée générale à sa cinquante-quatrième session au sujet des propositions du Comité permanent, telles qu'elles figurent plus loin, aux sections V et VI, en ce qui concerne les ressources dont la Caisse aura besoin durant l'exercice biennal 2000-2001.**

B. Dépenses imputées au budget de la Caisse

14. Le montant estimatif des dépenses imputables au budget de la Caisse pour l'exercice biennal 2000-2001, telles qu'elles ont été approuvées par le Comité permanent et sont exposées plus loin, dans les sections V et VI, ont été calculées sur la base des coûts standard actuels et des hypothèses relatives à l'inflation utilisées par l'Organisation des Nations Unies dans son projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001. **Les ressources demandées sont présentées en chiffres nets, compte tenu de la part des dépenses d'administration qui sont à la charge de la Caisse en vertu des arrangements révisés de partage des coûts entre l'ONU et la Caisse décrits plus haut, aux paragraphes 10 et 11, à savoir a) deux tiers (66,7 %) des coûts du personnel et des services informatiques du secrétariat de la Caisse et leur coût intégral dans le domaine des dépenses de**

gestion du portefeuille; b) cinq sixièmes (soit 83,3 %) des dépenses d'audit et c) près des trois quarts (soit 74,5 pour cent) du coût des loyers, calculé sur la base des locaux actuellement mis à la disposition de la Caisse par l'ONU.

15. Pour la présentation des propositions budgétaires de la Caisse, c'est le mode de présentation du budget de l'ONU, qui a été suivi dans toute la mesure du possible; les ressources demandées pour l'exercice biennal 2000-2001 sont comparées au montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal 1998-1999 et avec les dépenses effectives de l'exercice biennal 1996-1997. **Il convient également de noter que le montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal 1998-1999 a été «réévalué» a) pour tenir compte de l'effet des modifications apportées par rapport aux coûts standard initiaux et aux hypothèses relatives à l'inflation qui avaient été utilisées pour calculer le montant des crédits initialement approuvés pour l'exercice 1998-1999 (contrairement au budget ordinaire de l'ONU et conformément à la pratique habituelle, le budget de la Caisse pour l'exercice biennal 1998-1999 n'a pas fait l'objet d'une réévaluation des coûts à la fin de 1998); b) pour réévaluer le montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal 1998-1999 dans la résolution 53/210 de l'Assemblée générale pour tenir compte des incidences des arrangements révisés de partage des coûts entre l'ONU et la Caisse, qui n'ont été appliqués qu'à partir du 1er janvier 1999. Les incidences de ces deux éléments sont indiqués dans la colonne «réévaluation» des tableaux budgétaires.**

III. Prévisions budgétaires révisées pour l'exercice biennal 1998-1999

16. Dans la section V de sa résolution 53/210, l'Assemblée générale a approuvé le montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal 1998-1999, soit 54 231 200 dollars, imputables au budget de la Caisse. Ce montant comprenait 17 149 200 dollars au titre des frais d'administration, 36 461 500 dollars au titre des frais de gestion de portefeuille et 620 500 dollars au titre des dépenses d'audit.

17. Le montant révisé des crédits ainsi ouverts a de nouveau été analysé, compte tenu des dépenses effectives de 1998, de l'évolution des dépenses en 1999 et des besoins nouveaux. L'Administrateur/Secrétaire a demandé des ressources additionnelles d'un montant de 3 282 800 dollars à titre de frais de gestion du portefeuille seulement, dont 2 564 100 dollars concernent des augmentations au titre des services consultatifs et des services de garde des titres.

18. À sa réunion de juillet 1999, le Comité permanent a demandé et examiné des renseignements supplémentaires concernant le coût des services consultatifs, de la gestion des placements en titres à faible valeur nominale et des services de garde des titres. On trouvera, plus loin, au paragraphe 154, un tableau donnant des informations sur ces frais au titre des arrangements contractuels actuels; en ce qui concerne les propositions budgétaires pour l'exercice biennal 2000-2001, et une ventilation des montants correspondants pour l'exercice biennal 1998-1999.

19. Le Comité a noté que les demandes de prévisions révisées ne devraient normalement concerner que les ressources demandées pour faire face à des circonstances imprévues et extraordinaires et qu'il était nécessaire de mieux prévoir le coût des services consultatifs et des services de garde des titres.

20. Le Comité a été informé que les projections concernant l'augmentation de la valeur de réalisation des avoirs de la Caisse, aux fins aussi bien des prévisions révisées pour 1998-1999 que des prévisions de dépenses pour 2000-2001, se fondaient sur l'augmentation annuelle

moyenne de la valeur de réalisation des avoirs de la Caisse au cours des cinq dernières années, soit 10 %. Le Comité a également été informé des études et négociations qui seraient menées à bien pour restructurer les bases contractuelles sur lesquelles les coûts des services de garde des titres seraient calculés à l'avenir. L'objectif serait d'obtenir, dans la mesure du possible, des coûts fixes, comme c'était déjà le cas pour les services consultatifs, à l'exception de ceux concernant les placements en titres à faible valeur nominale.

21. Après un examen approfondi des propositions et des informations supplémentaires qui lui avaient été communiquées, le Comité a approuvé les prévisions révisées pour l'exercice biennal 1998-1999, telles qu'elles avaient été présentées par l'Administrateur/Secrétaire. En conséquence, les prévisions révisées s'établiraient à 57 514 000 dollars, l'augmentation de 3 282 800 dollars ne concernant que les seuls frais de gestion du portefeuille. Les augmentations en question sont décrites ci-après. Une ventilation des prévisions révisées proposées au titre des frais de gestion du portefeuille par objet des dépenses est présentée à l'annexe II.

Autres dépenses de personnel

22. Un montant additionnel de 5 000 dollars est demandé, dont un montant supplémentaire de 7 500 dollars au titre des heures supplémentaires, compensé par une réduction de 2 500 dollars au titre de la formation, pour couvrir les dépenses additionnelles à engager au titre des heures supplémentaires prévues pour respecter les délais de présentation des rapports et d'autres travaux urgents dans le Service de la gestion des placements.

Frais de voyage

23. Un montant supplémentaire de 52 800 dollars est demandé au titre des frais de voyage des membres du Comité des placements qui doit se réunir pendant deux jours plutôt qu'un seul en raison de l'augmentation des avoirs de la Caisse.

Services contractuels

24. Le montant net des ressources supplémentaires nécessaires à ce titre, soit 2 540 900 dollars, résulte de l'augmentation du coût des services consultatifs et des frais de gestion du portefeuille d'un montant de 2 563 100 dollars, compensé par une réduction de 22 200 dollars au titre des consultants du Service de la gestion des placements.

Services consultatifs et services de garde des titres

25. Le crédit ouvert pour l'exercice biennal 1998-1999 au titre des services consultatifs et des services de garde des titres avait été calculé sur la base d'un portefeuille dont la valeur était estimée à 18 milliards de dollars pour 1998 et 19 milliards de dollars pour 1999. Toutefois, en raison de la montée rapide des cours, la valeur des avoirs de la Caisse a atteint 21 milliards de dollars à la fin de 1998, montant qui devrait passer à 24 milliards de dollars en 1999. Alors que les nouveaux arrangements consultatifs entrés en vigueur en janvier 1997 se fondaient sur le versement d'honoraires forfaitaires, le coût des services consultatifs pour les placements en titres à faible valeur nominale et les frais de gestion du portefeuille avaient été calculés sur la base de valeur de réalisation des avoirs. Le coût des services consultatifs pour les placements immobiliers augmentera également, de 500 000 dollars, en raison des responsabilités supplémentaires confiées au conseiller, qui jouit d'un pouvoir semi-discretionnaire pour acheter et vendre des titres. Le montant total de l'augmentation prévue du coût des services consultatifs et des frais de gestion du portefeuille est estimé à 2 563 100 dollars.

Conseillers en placements

26. On estime que le coût des services consultatifs spéciaux en matière de placements accusera une diminution de 22 200 dollars par rapport au montant du crédit ouvert.

Frais généraux de fonctionnement

27. Les ressources accrues demandées, soit 58 200 dollars, concernent les services de communication du Service de la gestion des placements (27 600 dollars) ainsi que les fournitures et services divers (30 600 dollars), tels que décrits ci-après.

Services de communications

28. En 1998, le Service de la gestion des placements a mis en place des services Internet et de courrier électronique indépendants afin de permettre un meilleur accès à l'information financière et établir de meilleurs contacts avec les services de garde des titres. Le coût supplémentaire, d'un montant de 27 600 dollars, ne devrait pas constituer une dépense renouvelable.

Fournitures et services divers

29. Le manque d'espace dans le Service de la gestion des placements et dans les archives de l'ONU a obligé le Service à acheter des scanners pour stocker ses documents, pour un coût de 30 600 dollars.

Fournitures et accessoires

Services d'information sur les placements

30. Afin que les fonctionnaires chargés des placements disposent de meilleurs services d'information, des ressources supplémentaires d'un montant de 284 400 dollars sont demandées pour mettre à niveau les liaisons informatiques avec Bloomberg, Reuter, DataStream et Extel et pour couvrir le coût des abonnements à des publications professionnelles.

Mobilier et matériel

31. Les ressources demandées, qui sont en augmentation, soit 341 500 dollars, concernent le matériel et les systèmes de traitement de l'information (331 800 dollars) ainsi que le mobilier de bureau et les agencements (9 700 dollars), tels que décrits ci-après.

Traitement de l'information

32. Des dépenses supplémentaires pour 1998-1999, qui s'élèvent à 331 800 dollars, concernent la programmation et la mise à niveau du matériel pour l'automatisation des transactions relatives aux placements aux fins de comptabilité, la mise à niveau des ordinateurs, imprimantes, serveurs et autres matériels pour qu'ils soient compatibles 2000 et Euro.

Mobilier de bureau et agencements

33. Le montant supplémentaire de 9 700 dollars demandé doit permettre d'acheter du mobilier de bureau et des agencements pour les bureaux du Service de la gestion des placements qui ont été réaménagés.

IV. Études examinées par le Comité permanent, qui ont eu des répercussions sur ses propositions concernant le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001

Introduction

34. À sa session de 1996, le Comité a demandé à l'Administrateur/Secrétaire d'établir un document de réflexion sur les arrangements administratifs passés entre la Caisse et l'ONU d'une part, et la Caisse et les autres organisations affiliées d'autre part, et d'effectuer une analyse visant à déterminer si ces arrangements seraient adaptés aux besoins de la Caisse au cours des 10 prochaines années et au-delà. Le Comité mixte a présenté à l'Assemblée générale, à sa cinquante-troisième session, en 1998, ses observations et recommandations concernant l'étude².

35. Le document de réflexion contenait une étude des modalités de partage des dépenses entre l'ONU et la Caisse en ce qui concerne les services d'administration des pensions que le secrétariat de la Caisse assure pour les participants actifs employés par l'Organisation des Nations Unies et ses programmes affiliés, et des propositions concernant les modifications à y apporter. Il comportait également un examen des liens entre le secrétariat de la Caisse et les autres organisations affiliées, ainsi que des dépenses corres-pondantes, et présentait des voies possibles concernant les relations d'aide et de coopération, y compris la possibilité de confier au secrétariat de la Caisse certains services assurés par le secrétariat des comités locaux des pensions.

36. Dans la section V de sa résolution 53/210, l'Assemblée générale a approuvé les arrangements révisés de partage des coûts entre l'Organisation des Nations Unies et la Caisse, décrits dans le rapport du Comité mixte (paragraphe 10 et 11 ci-dessus). L'Assemblée a par ailleurs noté que a) le Comité mixte avait l'intention d'examiner d'autres modalités possibles de répartition à long terme des dépenses de fonctionnement de la Caisse, telles que la formule qui consisterait à distinguer entre les dépenses devant être imputées sur les avoirs de la Caisse et celles devant être réparties entre les organisations affiliées; et que b) le Comité permanent serait saisi, lors de l'examen du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001, de trois questions prioritaires ayant trait i) aux services informatiques de la Caisse, ii) au renforcement du rôle du bureau à Genève et iii) aux besoins en bureaux.

37. Comme l'en avait prié le Comité exécutif, l'Administrateur/Secrétaire a tenu des consultations informelles sur les différentes questions abordées dans le document de réflexion de 1998 afin de recueillir l'avis et les suggestions de personnes ayant une connaissance approfondie des questions d'administration et une grande expérience de la gestion en ce qui concerne le fonctionnement de la Caisse, le Comité mixte et le régime commun des Nations Unies. **Une nouvelle étude a été établie à l'issue de ces consultations, sur les questions suivantes : a) organigramme et tableau d'effectifs du secrétariat de la Caisse; b) élargissement du rôle du bureau de Genève; c) systèmes et opérations informatiques; d) locaux à usage de bureau à New York et à Genève; e) délégation de pouvoirs à l'Administrateur/Secrétaire de la Caisse pour les décisions relatives au personnel et aux achats; et f) l'option consistant à confier au secrétariat de la Caisse l'administration des pensions du personnel des organisations affiliées.**

A. Organigramme et tableau d'effectifs du secrétariat de la Caisse

38. L'Administrateur/Secrétaire a examiné l'organigramme et la structure des effectifs du secrétariat de la Caisse en tenant compte des dispositions des articles 4 à 7 des statuts de la Caisse. L'article 4 dispose entre autres que la Caisse est administrée par le Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, les comités des pensions du personnel des diverses organisations affiliées, le secrétariat du Comité mixte et ceux des autres comités et qu'elle est administrée conformément à ses statuts et au règlement administratif que le Comité mixte établit compte tenu desdits statuts et dont il rend compte à l'Assemblée générale et aux organisations affiliées. Les articles 5 et 6 fixent respectivement la composition du Comité mixte et celle des comités des pensions du personnel, tandis que l'article 7 définit le rôle de l'Administrateur/ Secrétaire.

39. Les comités des pensions du personnel des organisations affiliées et leurs secrétariats assurent un appui administratif au secrétariat de la Caisse, qui consiste a) à communiquer régulièrement avec les services du personnel et les services financiers des organisations correspondantes en ce qui concerne les questions relatives aux pensions, ainsi qu'avec les fonctionnaires, individuellement et collectivement; b) à tenir à jour le dossier de chaque participant en ce qui concerne sa situation professionnelle et sa situation de famille et à présenter des rapports au secrétariat de la Caisse selon que de besoin; et c) à fournir aux participants, à titre individuel, un état annuel de leurs droits à prestation, ainsi que d'autres renseignements et conseils, soit directement, soit avec l'aide du secrétariat de la Caisse. Comme indiqué au paragraphe 9 ci-dessus, le secrétariat de la Caisse assure les services de secrétariat liés à l'administration des pensions des participants employés par l'Organisation des Nations Unies et ses programmes affiliés.

40. L'Administrateur/Secrétaire a indiqué qu'à son avis, il n'était pas nécessaire de modifier profondément l'organigramme et la structure des effectifs actuels du secrétariat de la Caisse. Il a noté que tels qu'ils se présentaient actuellement, l'organigramme et le tableau des effectifs étaient le résultat d'une évolution entamée il y a une dizaine d'années sur la base des recommandations formulées dans une étude réalisée en 1989 par des consultants extérieurs sur les capacités administratives et opérationnelles de la Caisse. Les changements apportés ont eux-mêmes été modifiés et complétés au fil des ans compte tenu de l'expérience acquise et de l'évolution de la situation. L'organigramme actuel établissait clairement les liens entre les responsabilités et les tâches respectives des secrétariats des comités des pensions des organisations affiliées et du secrétariat de la Caisse. Il prévoyait des niveaux de supervision suffisants et définissait clairement les filières de responsabilité, à la mesure d'un régime des pensions de dimension internationale, qui ne cesse de croître et qui perçoit et reverse des sommes d'argent considérables dans le monde entier.

41. L'Administrateur/Secrétaire estimait qu'il n'y avait pas lieu de modifier l'organigramme du secrétariat de la Caisse, mais il a néanmoins évoqué un certain nombre de questions (besoins en personnel, répartition des tâches, méthodes de travail, systèmes et opérations informatiques, locaux et délégation de pouvoirs).

B. Élargissement du rôle du bureau de Genève

42. Les consultants extérieurs à qui avait été confiée en 1989 une étude approfondie des capacités administratives et opérationnelles du secrétariat de la Caisse, avaient recommandé ce qui suit :

«Le rôle du bureau de Genève devrait être élargi afin d'accroître les services de liaison en coordination avec les secrétariats locaux en Europe. En outre, étant donné que de nombreux retraités affiliés à la Caisse des pensions vivent en Europe, le rôle du bureau

de Genève, qui consiste à développer et à entretenir des liens avec les bénéficiaires, est à la fois capital et utile... Une délégation de pouvoirs beaucoup plus étendue devrait être faite en faveur du bureau de Genève pour lui permettre de s'acquitter, dans la mesure de ce qui est pratique et réalisable, de la large gamme d'activités actuellement assumées par le secrétariat central à New York.»

43. Des mesures ont donc été prises à partir de 1990 pour élargir progressivement le rôle du bureau de la Caisse à Genève en le dotant des moyens voulus, notamment en personnel et en logiciels et services de paiement. Au début des années 90, un certain nombre de nouvelles responsabilités ont été confiées au bureau de Genève, notamment le calcul des versements de départ au titre de la liquidation des droits et les décaissements correspondants, pour les participants de l'Office des Nations Unies à Genève (ONUG), du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) (bureaux extérieurs compris), de la Commission intérimaire de l'Organisation internationale du Commerce (CIOIC), de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI). Par la suite, le bureau de Genève s'est également vu confier le calcul et le versement des prestations périodiques et des montants forfaitaires découlant de la conversion de la prestation en une somme en capital, pour les participants de l'ONUG, du HCR, de l'Union internationale des télécommunications (UIT), de la CIOIC, de l'OMM, de l'OMPI, de l'Organisation mondiale du tourisme, du Centre international pour le génie génétique et la biotechnologie (CIGGB) et de l'Organisation européenne et méditerranéenne pour la protection des plantes (OEPP), et pour les participants de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et de l'Organisation internationale du Travail (OIT) en poste à Genève. Le bureau de Genève a également été chargé d'examiner les demandes d'assistance au titre du Fonds de secours émanant de bénéficiaires résidant en Europe et dans les pays francophones d'Afrique.

44. Dans le document de réflexion qu'il a présenté en 1998, l'Administrateur/Secrétaire a souligné qu'il était souhaitable d'élargir encore le rôle du bureau de la Caisse à Genève en ajoutant à ses activités les services de secrétariat liés à l'administration des pensions du personnel des organisations affiliées, et le calcul et le versement des prestations pour un plus grand nombre d'organismes des Nations Unies ainsi que pour d'autres organisations affiliées ayant du personnel en poste en Europe – sous réserve qu'il dispose du personnel, du matériel et des services informatiques ainsi que des installations (y compris les locaux) voulus et que soient mises en place les procédures et les mécanismes de contrôle nécessaires au décaissement de sommes importantes. L'objectif serait de permettre à d'autres organisations et bureaux installés en Europe de profiter a) de la proximité géographique (fuseaux horaires proches); b) de la communauté de langue; et c) de la connaissance des pratiques et des lois européennes. Le Comité mixte est convenu que le Comité permanent devrait examiner la question.

45. Étant donné qu'il faudra transférer des postes de New York à Genève et créer quelques postes supplémentaires, mais aussi agrandir les locaux, développer les services informatiques et installer du nouveau matériel, l'Administrateur/Secrétaire était d'avis que, compte tenu du calendrier à prévoir si l'on voulait être réaliste, l'élargissement du rôle du bureau de Genève devait continuer de se faire progressivement.

46. Pour ce qui est des locaux, l'Administration de l'ONUG a mis à la disposition du bureau de Genève, en novembre 1998, les bureaux laissés vacants par le Centre des droits de l'homme, au Palais des Nations. En avril 1999, de nouveaux bureaux ont été réservés à la Caisse, suffisamment spacieux pour accueillir 10 à 12 fonctionnaires. **La superficie dont dispose la Caisse à Genève est donc passée de 153 à 382,3 mètres carrés, ce qui lui a permis d'installer non seulement des bureaux supplémentaires, mais aussi une salle destinée aux ordinateurs et une salle de réunion.**

47. Le secrétariat de la Caisse a ensuite entrepris de déterminer la nature et le volume des activités qui devraient être transférées de New York à Genève, en tenant compte a) du volume actuel de travail à Genève et dans l'ensemble du secrétariat de la Caisse; b) du taux de croissance annuel du nombre de participants et de bénéficiaires; c) de la répartition actuelle des dossiers; d) des besoins en personnel et en matériel et système informatiques; et e) des incidences budgétaires. **L'Administrateur/Secrétaire a conclu, sur la base de cette analyse, que le redéploiement des activités et les changements qui devraient être apportés aux effectifs et aux autres ressources du bureau de Genève, devraient être étalés sur deux exercices biennaux, de 2000 à 2003, et que les ajustements voulus devraient être faits au fur et à mesure.**

48. Pour déterminer les besoins en personnel, le secrétariat de la Caisse a commencé par étudier de façon approfondie a) le nombre de mois de travail dont avait besoin la Caisse pour mener à bien les tâches liées aux participants employés par l'ONU et ses programmes affiliés; b) le nombre de mois de travail dont elle avait besoin pour mener à bien les tâches liées aux participants employés par les autres organisations affiliées; et c) le nombre de mois de travail nécessaires pour calculer le montant des versements de départ au titre de la liquidation des droits et le montant des prestations périodiques, et les mettre en paiement. Une autre distinction a été faite pour déterminer par exemple le nombre de mois de travail consacrés aux services destinés aux participants actifs par opposition à ceux consacrés au traitement des prestations, ou encore au traitement des prestations périodiques par rapport aux versements de départ au titre de la liquidation des droits. Des paramètres précis ont été définis sur cette base afin de déterminer quelles seraient les incidences d'un transfert de responsabilités accru au bureau de Genève.

49. Le secrétariat de la Caisse a ensuite calculé quel était le nombre actuel de participants actifs, a examiné son expérience passée en matière de traitement des prestations et a étudié la répartition géographique des participants employés par les organismes de l'ONU et par les autres organisations affiliées. Il a également tenu compte du fait que a) deux postes permanents (un poste d'administrateur et un poste d'agent des services généraux) deviendraient vacants à la Section des prestations, à New York, d'ici à la fin de 1999; b) le redéploiement des activités se ferait de manière progressive afin que l'on puisse assurer un suivi et que l'on puisse évaluer l'incidence du redéploiement sur la charge de travail à New York et à Genève; c) des locaux supplémentaires étaient disponibles à Genève alors que la situation à cet égard était incertaine à New York; d) il fallait prévoir une formation du personnel; et e) le nombre des nouveaux prestataires était en augmentation (le taux d'augmentation s'était établi à 4,7 % sur les 10 dernières années).

50. Les organisations et les offices qui seront visés par le redéploiement dans un premier stade ont été choisis en fonction de leur taille, de la ville dans laquelle est installé leur siège, et des taux enregistrés à ce jour concernant les versements de départ au titre de la liquidation des droits et les prestations périodiques. On compte assigner complètement au bureau de Genève, au cours de l'exercice biennal 2000-2001, les organisations et offices ci-après :

ONU (Genève)	CEA (Addis-Abeba)	OMPI (Genève)
OMS (Genève)	CNUEH (Habitat) (Nairobi)	CIGGB (Trieste)
AIEA (Vienne)	ONUV (Vienne)	Tribunal international du droit de la mer (Hambourg)
UIT (Genève)	ONUDI (Vienne)	CESAO (Beyrouth)
FIDA (Rome)	CIJ (La Haye)	PNUE (Nairobi)
OMT (Madrid)	OMM (Genève)	CNUCED (Genève)
UNRWA (Vienne/ Beyrouth)	OMI (Londres)	UNDRO (Genève)

D'après les données disponibles à la fin de 1998, le fait d'assigner les bureaux ci-dessus au bureau de la Caisse à Genève devrait porter de 8 630 à 23 200 environ le nombre de participants dont il s'occupera désormais.

C. Systèmes et opérations informatiques : renforcement et modernisation

51. Pour servir un nombre de participants et de retraités qui allait croissant, la Caisse a eu recours à des applications fonctionnant sur ordinateur central. En 1989, les consultants externes ont conclu dans leur étude que l'amélioration des systèmes informatiques était la mesure la plus propre à accroître l'efficacité et la productivité du secrétariat de la Caisse et sa capacité à faire face à la croissance attendue. Plus précisément, ils ont recommandé : a) de réorganiser et de renforcer la section du traitement de l'information; b) d'élaborer une stratégie visant à remplacer les systèmes informatiques existants et c) de mettre en place, pour «la Caisse du futur» un projet qui lui permettrait de prévoir les besoins exacts en matériel (ordinateur central et mini et micro-informatique, notamment) et de s'assurer que les applications nécessaires seraient compatibles avec les systèmes de communication téléphonique, de traitement de texte et de communication de données, qu'il s'agisse des communications au sein de l'ONU ou avec les participants et les prestataires les plus éloignés.

52. Ces recommandations ont été approuvées par le Comité mixte et un vaste projet informatique a été lancé en 1991; il a été décidé de continuer d'utiliser une architecture centralisée. La Caisse a acheté et installé du nouveau matériel informatique, un système de gestion de base de données et des outils de programmation, l'ensemble devant constituer la base d'un environnement informatique intégré. Sous le nom de PENSYS, plusieurs applications «cruciales» intégrées fonctionnant sur l'ordinateur central ont été mises au point. Ces applications ont permis d'accroître la productivité du personnel; elles ont également permis à la Caisse de calculer et de verser plus rapidement les prestations et de réduire les erreurs grâce à des contrôles plus nombreux.

53. Le choix d'une architecture centralisée a permis à la Section des systèmes intégrés de gestion de mettre au point des systèmes plus rapidement que si on avait retenu comme solution une architecture client/serveur. Étant donné que la Caisse opère de très nombreuses transactions et qu'elle fonctionne selon un système de traitement centralisé des dossiers, l'ordinateur central constituait une solution à la fois logique et viable.

54. En 1996, l'ONU a transféré au Centre international de calcul (CIC), à Genève, les opérations traitées sur l'ordinateur central. À la suite de cette décision, la Caisse a examiné s'il convenait de conserver une architecture centralisée. Cet examen a confirmé que a)

l'ordinateur central demeurait la meilleure solution et que b) il était possible d'acheter un ordinateur central indépendant qui pourrait être exploité depuis les bureaux de la Caisse. Après avoir réfléchi aux différentes solutions, la Caisse a décidé d'adapter ses applications de façon à ce qu'elles s'exécutent sur l'ordinateur du CIC à Genève et d'effectuer une évaluation au bout de deux ans. Le Comité mixte a approuvé la mise à disposition de la Caisse des ressources nécessaires pour transférer les opérations sur l'ordinateur du CIC et pour apporter des perfectionnements à d'autres éléments de l'installation informatique, dans le but de prémunir la Caisse contre les risques d'immobilisation. L'Administrateur/Secrétaire et le Directeur du Centre international de calcul sont convenus que la Caisse continuerait d'utiliser l'ordinateur central du CIC au moins jusqu'à fin 2000.

55. La qualité des services offerts au Centre international de calcul est jusqu'à présent satisfaisante et grâce à l'ordinateur central du CIC, on a pu s'assurer que les systèmes et les applications de la Caisse étaient compatibles 2000 et régler les problèmes du passage à l'euro. De nouvelles applications fonctionnant sur ordinateur central ont en outre été introduites au cours de l'exercice biennal. Parallèlement, des progrès importants ont été faits pour ce qui est de l'architecture client/serveur. La Caisse a mis au point plusieurs programmes qui font appel à un mode de traitement client/serveur, y compris le nouveau système de comptabilité et le sous-système de contrôle des opérations. Les performances de chacun de ces systèmes ayant été satisfaisantes, on peut considérer que le mode de traitement client/serveur représente une solution viable à long terme. Au vu de ces résultats et pour assurer la compatibilité 2000 du système, la Caisse a adopté des logiciels plus perfectionnés pouvant être utilisés dans une architecture client/serveur et qui, si la préférence était donnée à cette dernière solution, pourraient permettre de passer d'applications fonctionnant sur l'ordinateur central à des applications exploitées sur place en mode client/serveur.

56. Pour ce qui est des solutions qui pourraient être adoptées à l'avenir, il faudrait d'abord, et rapidement, rationaliser les systèmes et les opérations informatiques de la Caisse en les modernisant et en développant leurs capacités. Pour ce faire, la Caisse devra non seulement se doter de matériel et de logiciels de pointe, mais aussi faire en sorte de disposer d'un personnel ayant les compétences requises et d'installations et de locaux supplémentaires suffisants. Il est impératif qu'un organisme de l'importance et de la complexité de la Caisse puisse effectuer des opérations informatiques uniformisées, efficaces et fiables.

57. Compte tenu de ces considérations, l'Administrateur/Secrétaire a indiqué qu'au cours de l'exercice biennal 2000-2001, les relations entre la Caisse et le Centre international de calcul seraient examinées dans le cadre d'une étude visant à déterminer la viabilité d'une architecture centralisée. Cette étude porterait sur les points suivants : a) avantages et inconvénients de l'autonomie informatique; b) nouvelles avances techniques en matière de matériel et de logiciel; c) méthodes de communication de données permettant un échange d'informations plus rapide et plus fiable entre le bureau de Genève et les organisations affiliées; d) progiciels conviviaux pouvant permettre de réduire le temps passé à mettre au point des logiciels et les risques connexes; e) possibilités de limiter les dépenses futures; f) nécessité de renforcer les arrangements de manière à mieux assurer la sécurité et la confidentialité des dossiers des participants et des bénéficiaires; g) capacité du CIC de garantir à long terme le fonctionnement de la Caisse sur l'ordinateur central; h) infrastructures à mettre en place pour exploiter un système informatique indépendant, y compris locaux et personnel; et i) incidences financières de chacune des options.

58. L'Administrateur/Secrétaire a indiqué que l'étude serait réalisée avec l'aide d'un cabinet de consultants indépendants et que des ressources avaient déjà été demandées à cette fin dans le projet de budget pour l'exercice biennal 2000-2001. L'étude devrait

être terminée au plus tard en mai 2000 afin que l'Administrateur/Secrétaire puisse présenter ses recommandations au Comité mixte à sa session de 2000.

D. Locaux à usage de bureaux à New York et à Genève

59. En vertu des arrangements révisés de partage des coûts entre l'ONU et la Caisse, entrés en vigueur le 1^{er} janvier 1999, les deux tiers du coût des locaux occupés par le secrétariat de la Caisse et le coût intégral des locaux occupés par le Service de la gestion des placements sont à la charge de la Caisse. Étant donné que la Caisse occupe 17 694 pieds carrés (1 643 mètres carrés) à New York et 153 mètres carrés à Genève, ces coûts se sont élevés en 1999 à 355 700 dollars pour les services administratifs du secrétariat et à 174 900 dollars pour le Service de la gestion des placements, soit une augmentation annuelle totale de 530 600 dollars. Ces montants ont été calculés sur la base de 27 dollars par pied carré et par an à New York et de 1 dollar par mètre carré et par jour à Genève (soit 34 dollars par pied carré et par an).

60. Les besoins en locaux de la Caisse sont étroitement liés à l'importance, à la complexité et à la croissance de ses opérations et aux besoins connexes en personnel et en matériel informatique. Dans le document de réflexion qu'il a publié en 1998, l'Administrateur/Secrétaire a souligné que le manque de locaux entraverait les efforts visant à améliorer le fonctionnement de la Caisse. Il fallait par ailleurs que les locaux occupés par la Caisse soient suffisamment proches les uns des autres pour éviter de fragmenter les activités du secrétariat, compte tenu de l'interdépendance de ses différentes sections et unités et de l'étendue de son réseau informatique. L'Administrateur/Secrétaire a noté que si le secrétariat de la Caisse devait s'installer dans de nouveaux locaux, il fallait que le déménagement se fasse par étapes. La réinstallation, le recâblage des ordinateurs et le branchement de nouvelles lignes de télécommunications représenteraient un travail considérable. Quant aux coûts, en vertu des arrangements en vigueur, ils seraient répartis entre le budget de l'ONU et celui de la Caisse.

61. À la fin de 1998, l'Administration de l'ONU a indiqué à l'Administrateur/Secrétaire qu'elle ferait son possible pour que les services administratifs et le Service des placements de la Caisse soient installés dans les mêmes locaux à New York et, qui plus est, dans le bâtiment du Secrétariat. L'Administrateur/Secrétaire croit comprendre que des bureaux supplémentaires seront mis à la disposition de la Caisse aux cinquième et sixième étages dès que des dispositions auront été prises pour réinstaller ailleurs les occupants actuels. Un nouveau rapport sur la situation en ce qui concerne les locaux sera présenté au Comité mixte en 2000.

E. Délégation à l'Administrateur/Secrétaire des décisions relatives au personnel et aux achats

62. En 1998, le Comité mixte a fait savoir qu'il approuvait l'idée de confier à l'Administrateur/Secrétaire le choix du personnel du secrétariat de la Caisse. Les mesures de réforme de l'ONU vont dans le sens de la décentralisation et de la délégation de pouvoir au profit des directeurs de bureau, de département et de programme. Les changements envisagés au secrétariat de la Caisse seraient donc en accord avec la réforme engagée à l'ONU; ils seraient en outre conformes à la nature de la Caisse, un organisme interorganisations indépendant.

63. L'Administrateur/Secrétaire a indiqué qu'il avait l'intention d'examiner la question avec l'Administration de l'ONU dans le but de parvenir à un accord qui

permettrait au secrétariat de la Caisse de continuer de faire appel aux services de l'ONU pour examiner les candidatures, qu'il s'agisse de pourvoir un poste vacant ou d'accorder une promotion, étant entendu que les recommandations des organes d'examen des nominations et des promotions seraient remises à l'Administrateur/Secrétaire, qui prendrait la décision finale. Il s'agirait d'une procédure analogue à celle qui a été adoptée pour les marchés, qui sont traités par la Division des achats de l'ONU.

64. Dans le domaine des achats et des services contractuels, l'Administrateur/Secrétaire peut, dans des cas exceptionnels, prendre les décisions lorsque, dans le cas d'un marché particulier, l'Administration de l'ONU ne peut pas répondre aux besoins de la Caisse. On étudiera la possibilité de demander un pouvoir général qui permettrait à la Caisse d'approuver directement la passation des marchés lorsque les dépenses correspondantes seraient inférieures à un montant maximum défini (25 000 ou 50 000 dollars, par exemple), étant entendu que tous les justificatifs voulus seraient établis, afin de permettre les vérifications.

F. Administration des pensions du personnel des organisations affiliées par le secrétariat de la Caisse

65. En 1998, lors de l'examen du document de réflexion, le Comité mixte a réfléchi à une autre approche du partage des dépenses administratives de la Caisse, qui avait été proposée par le Comité des pensions du personnel du BIT. Cette approche reposerait sur les principes suivants : en confiant au secrétariat de la Caisse la totalité ou la majeure partie de l'administration des pensions du personnel des organisations affiliées, on obtiendrait des économies d'échelle qui viendraient partiellement compenser les dépenses additionnelles que les organisations auraient à supporter si certains coûts actuellement pris en charge intégralement ou en majeure partie par l'ONU ou par la Caisse (par exemple les services informatiques, les locaux, les services actuariels et l'audit) étaient répartis entre toutes les organisations affiliées.

66. En 1998, le Comité mixte a discuté des avantages et des inconvénients qu'il y aurait à confier à la Caisse l'administration des pensions et à répartir certaines dépenses entre les organisations affiliées. Les vues différaient quant à l'intérêt de cette approche. Il était toutefois généralement admis que la décision initiale de confier au secrétariat de la Caisse l'administration des pensions des organisations affiliées devrait être prise par chaque organisation, par l'intermédiaire soit de son administration soit de son organe directeur, à l'issue des consultations voulues. Cette décision supposerait en outre que les organisations acceptent de supporter les dépenses qui sont actuellement imputées sur les avoirs de la Caisse ou assumées par l'ONU. Enfin, le Comité mixte et l'Assemblée générale devraient approuver les changements proposés. L'Administrateur/Secrétaire fera rapport au Comité mixte en 2000 sur l'état de la question.

V. Examen par le Comité permanent du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001

A. Résumé du projet de budget présenté par l'Administrateur/Secrétaire

67. Le Comité permanent a examiné les prévisions budgétaires de l'Administrateur/Secrétaire; il a présenté un certain nombre d'observations à ce sujet et proposé diverses

modifications. Les principaux éléments du projet de budget, qui concernent l'accroissement des ressources, sont récapitulés ci-après.

Récapitulatif des prévisions budgétaires, par composantes

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pourcen- tage			
A. Dépenses d'administration	14 158,3	17 149,2	1 240,0	7,4	18 389,2	145,2	18 534,4
B. Frais de gestion du portefeuille	29 883,4	36 461,5	6 065,5	16,6	42 527,0	465,7	42 992,7
C. Dépenses d'audit	329,6	620,5	15,0	2,0	635,5	177,3	812,8
Total	44 371,3	54 231,2	7 320,5	13,5	61 551,7	788,2	62 339,9

Postes nécessaires au titre des dépenses d'administration

	Postes permanents		Postes temporaires		Total			
	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001		
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
Rang de SSG			1	1	–	–	1	1
D-1			2	3	–	–	2	3
P-5			5	6	–	–	5	6
P-4/3			25	27	2	–	27	27
P-2/1			1	1	–	–	1	1
Total			34	38	2	–	36	38
Agents des services généraux								
1re classe			4	6	–	–	4	6
Autres classes			68	75	5	–	73	75
Total			72	81	5	–	77	81
Total général			106	119	7	–	113	119

Transformation de sept postes temporaires en postes permanents au titre des dépenses d'administration

Activité/programme	Postes qui seraient transformés en
Services financiers	1 poste d'agent des services généraux (autres classes)
Bureau de Genève	2 postes d'agent des services généraux (autres classes)
Systèmes informatiques	2 postes P-3 et 1 poste d'agent des services généraux (autres classes)
Service administratif	1 poste d'agent des services généraux (autres classes)

Quatre reclassements de poste au titre des dépenses d'administration

Activité	Poste
----------	-------

<i>Activité</i>	<i>Poste</i>
1. Direction exécutive et administration	Reclassement de 1 poste d'agent des services généraux (autres classes) en 1 poste d'agent des services généraux (1re classe)
2. Bureau de Genève	Reclassement à D-1 de 1 poste P-5
3. Systèmes informatiques	Reclassement à P-5 de 1 poste P-4
4. Service administratif	Reclassement à P-5 de 1 poste P-4

Six nouveaux postes demandés au titre des dépenses d'administration

<i>Activité</i>	<i>Poste</i>
1. Direction exécutive et administration	1 poste d'agent des services généraux (autres classes)
2. Bureau de Genève	1 poste P-4
	1 poste d'agent des services généraux (autres classes)
3. Systèmes informatiques	1 poste d'agent des services généraux (1re classe)
	1 poste d'agent des services généraux (autres classes)
4. Service administratif	1 poste P-3

Ressources supplémentaires demandées au titre des dépenses d'administration (services consultatifs et honoraires pour la garde des titres)

(En dollars des États-Unis)

	<i>1998-1999 Crédits ouverts</i>	<i>1998-1999 Prévisions budgétaires révisées</i>	<i>2000-2001 Prévisions budgétaires</i>
Services consultatifs			
Honoraires fixes	14 000 000	14 561 900	15 257 000
Placements en titres à faible valeur nominale	4 900 000	6 208 500	7 280 000
Total partiel	18 900 000	20 770 400	22 537 000
Services de garde des titres	9 700 000	10 392 700	11 585 000
Total	28 600 000	31 163 100	34 122 000

68. Les propositions budgétaires soumises par l'Administrateur/Secrétaire au titre des dépenses d'administration reflétaient la place importante occupée par les services dans les opérations de la Caisse. Les ressources supplémentaires proposées étaient principalement imputable aux six nouveaux postes, aux quatre reclassements de poste et aux sept transformations de postes temporaires en postes permanents qui avaient été demandés. Les demandes de création de postes s'expliquaient par l'accroissement du volume des opérations de la Caisse et par le fait que celles-ci étaient de plus en plus vastes et complexes, dans la mesure où le nombre de bénéficiaires de prestations de retraite avait augmenté au rythme de 4,7 % par an au cours des 10 dernières années et où un certain nombre de modifications avaient été apportées aux dispositions régissant la Caisse. Le Secrétaire a également fait observer qu'une partie importante de l'accroissement des ressources (45 % environ) au titre des dépenses d'administration était imputable aux frais de location des locaux (voir plus loin, par. 97 à 101).

69. Au titre des frais de gestion du portefeuille, le Secrétaire fait valoir que l'accroissement des ressources était principalement imputable aux honoraires relatifs aux services consultatifs et aux frais de garde des titres ainsi qu'au loyer que devait acquitter la Caisse pour les locaux

à usage de bureau fournis au Service de la gestion des placements; les crédits demandés pour couvrir les dépenses d'audit correspondaient à la participation de la Caisse aux frais d'audit interne et externe de ses opérations.

B. Observations et conclusions du Comité permanent au sujet des prévisions budgétaires

70. Les prévisions budgétaires ont donné lieu à d'abondants échanges de vues au sein du Comité permanent. Les représentants des participants craignaient que les ressources demandées pour les dépenses d'administration s'avèrent insuffisantes; en effet, les services fournis aux participants et aux bénéficiaires avaient tendance à prendre du retard par suite de l'augmentation rapide du volume de travail. Ils ont également manifesté leurs préoccupations quant à l'augmentation des frais de gestion des titres et ont exprimé des doutes sur le rapport coût-efficacité des audits internes menés dans le cadre des dispositions actuelles.

71. Les représentants des organes directeurs ont présenté de nombreuses observations au sujet de l'étude supplémentaire des arrangements administratifs à long terme de la Caisse. Ils se sont déclarés déçus par le caractère essentiellement descriptif de cette étude et par l'absence de planification prévisionnelle. Il a été proposé qu'une étude analogue à celle qui avait été réalisée en 1989 soit menée par un consultant externe. D'autres intervenants ont toutefois exprimé des doutes quant à la nécessité et à l'utilité d'une telle étude à ce stade.

72. Les représentants des chefs de secrétariat se sont félicités des propositions visant à renforcer le rôle du Bureau de Genève. Cependant, tout en précisant qu'il n'était pas dans leurs intentions de microgérer l'administration de la Caisse et qu'ils ne souhaitaient pas que les services fournis par la Caisse se détériorent, ils étaient d'avis qu'il fallait intensifier les efforts en vue de rationaliser les fonctions et de fournir davantage de données quant au volume de travail à l'appui des ressources supplémentaires demandées pour faire face aux besoins administratifs à long terme de la Caisse.

73. Le représentant de la Fédération des associations d'anciens fonctionnaires internationaux (FAAFI) a signalé que lors de sa récente session, la Fédération avait examiné les difficultés auxquelles étaient confrontés les bénéficiaires qui vivaient ailleurs qu'à New York et à Genève en raison de la lenteur des procédures d'examen des prestations et des retards mis à répondre aux communications qu'ils adressaient à la Caisse. Ils se demandaient donc si les ressources de la Caisse étaient suffisantes pour lui permettre de faire face à son lourd volume de travail. La FAAFI s'est prononcée en faveur des ressources supplémentaires demandées.

74. En ce qui concerne les frais de gestion du portefeuille, la plupart des intervenants se sont inquiétés du montant des dépenses relatives aux services consultatifs et aux frais de garde des titres et ont demandé de plus amples explications. Un certain nombre de questions ont également été soulevées quant à la qualité des audits internes et aux ressources demandées dans ce domaine.

75. À la demande du Comité permanent, le secrétariat de la Caisse a fourni un complément d'information sur les reclassements de poste demandés; sur le renforcement du rôle du Bureau de Genève, notamment par le biais de la création de postes et du redéploiement d'un certain nombre de postes de New York à Genève; sur les postes supplémentaires d'agent des services généraux demandés au titre de la direction exécutive et de l'administration et de la Section de l'informatique; et quant au poste P-3 demandé pour le Service administratif. Des informations ont également été fournies sur les ressources demandées au titre des audits internes, en ce qui concerne les frais de voyage, pour la participation à des séminaires et au

titre des services de consultants. Au sujet des frais de gestion du portefeuille, des informations détaillées ont été fournies sur les honoraires versés aux conseillers et aux personnes chargées de la garde des titres, y compris en ce qui concerne les titres à faible valeur nominale et les placements dans l'immobilier.

76. À l'issue de ses délibérations, le Comité permanent a décidé de constituer un groupe de travail composé de trois membres de chacun des groupes constitutifs, plus un observateur de la FAAFI, afin d'examiner les prévisions budgétaires et de formuler des recommandations propres à faciliter un accord par voie de consensus.

77. Le groupe de travail est parvenu à l'unanimité aux conclusions récapitulées ci-après :

a) Le budget établi pour l'exercice biennal 2000-2001 devrait reposer sur des assises solides, ce qui éviterait d'avoir à recourir à des prévisions révisées en l'an 2000;

b) Au titre des dépenses d'administration, les propositions autres que celles liées aux postes formulées par le Secrétaire ont été acceptées, de même que la demande de transformation de sept postes temporaires en postes permanents;

c) En ce qui concerne les six postes dont la création était demandée, le groupe de travail a jugé qu'il y avait lieu de déterminer une base plus solide pour l'évaluation des dépenses d'administration durant les trois à cinq années à venir; il a donc recommandé au Comité permanent de prier l'Administrateur/Secrétaire de soumettre au Comité mixte, à sa prochaine session, un plan stratégique faisant l'inventaire des facteurs internes et externes ayant des incidences sur les opérations de la Caisse et définissant les objectifs et les moyens à mettre en oeuvre (cadres temporels, délimitation d'étapes, etc.); le groupe de travail a également indiqué que les technologies de l'information et la «redéfinition des processus» devaient être examinées plus avant, et qu'il importait d'établir un cadre bien précis de transfert des attributions et de redéploiement des postes de New York à Genève;

d) Compte tenu des conclusions consignées plus haut, à l'alinéa c), le groupe de travail a estimé qu'il ne serait pas opportun à ce stade d'approuver la création de nouveaux postes permanents; il a jugé que les fonctions qu'il était prévu de confier aux titulaires de ces postes étaient, dans certains cas, davantage justifiées dans d'autres, et il a été d'avis qu'il n'y avait pas lieu d'allouer des ressources pour deux des postes considérés, à savoir le poste d'agent des services généraux demandé pour la direction exécutive et l'administration, et le poste P-3 demandé pour le Service administratif, dans la mesure où ces fonctions n'avaient pas d'incidence directe sur les services opérationnels fournis par la Caisse; le groupe de travail a proposé que les ressources demandées pour quatre des nouveaux postes en question (à savoir le poste P-4 et le poste d'agent des services généraux à Genève, et les deux postes d'agent des services généraux pour la Section d'informatique) soient financées au moyen des fonds alloués pour le personnel temporaire; il a également recommandé que les ressources prévues pour les deux autres postes servent à financer la réalisation d'une étude plus poussée sur les technologies de l'information et la «redéfinition des processus», sous réserve de l'examen par le Comité mixte du plan stratégique; de la sorte, les ressources supplémentaires demandées au titre de la création de postes seraient intégralement allouées mais sous forme de postes temporaires et non pas de nouveaux postes permanents, étant entendu que certains des fonds supplémentaires devant servir au recrutement de personnel temporaire seraient affectés à des fins spécifiques; le groupe de travail s'est néanmoins accordé à reconnaître que l'utilisation des ressources correspondant aux quatre postes devait être laissée à la discrétion de l'Administrateur de la Caisse;

e) Quant aux quatre postes dont le reclassement était demandé (direction exécutive et administration), les trois classements qui avaient été confirmés par le Bureau de la gestion des ressources humaines du Secrétariat de l'ONU ont été acceptés; le reclassement à P-5 du poste P-4 pour la Section d'informatique demandé dans le projet de budget du Comité permanent à l'Assemblée générale serait approuvé à condition que le Bureau de la gestion des ressources humaines confirme ce classement;

f) Quant aux frais de gestion du portefeuille, le groupe de travail s'est déclaré très préoccupé par la manière dont la structure des honoraires était présentée; il a recommandé de modifier substantiellement dans les futures prévisions budgétaires concernant les frais de gestion du portefeuille les modalités de présentation des dépenses de manière à faire apparaître clairement les coefficients appliqués pour chiffrer lesdites dépenses, et de donner notamment des informations précises sur les hypothèses sur lesquelles reposaient les calculs; les ressources demandées au titre des frais de gestion du portefeuille ont été acceptées, étant entendu que les ressources approuvées pour les honoraires ne pourraient être utilisées qu'à cette fin et qu'en cas de réduction de ces honoraires, la ligne budgétaire correspondante serait réduite d'autant. L'augmentation des honoraires ne se justifierait que si la valeur en bourse des avoirs de la Caisse excédait l'accroissement prévu de 10 % par an;

g) En ce qui concerne les dépenses d'audit, le groupe de travail a recommandé le maintien des trois postes alloués pour le Groupe d'audit des opérations de la Caisse au sein du Bureau des services de contrôle interne. Toutefois, les lignes budgétaires se rapportant aux frais de voyage, aux services de consultants, à la formation et à la participation à des séminaires devraient être maintenues à leur niveau actuel; en conséquence, il faudrait opérer une réduction de 15 000 dollars dans les ressources demandées pour les audits internes; le groupe de travail ne pensait pas qu'il y ait lieu pour les vérificateurs des comptes d'assister aux réunions du Comité mixte ou du Comité permanent;

78. Le Comité permanent a accepté les recommandations du groupe de travail. Le représentant de FAAFI a déclaré que, compte tenu de sa ferme prise de position en faveur des propositions soumises par l'Administrateur/Secrétaire, la Fédération ne souhaitait pas s'associer aux propositions du groupe de travail concernant les frais de gestion du portefeuille.

79. Le Comité permanent a approuvé, en vue de leur présentation à l'Assemblée générale, des prévisions budgétaires se chiffrant à 62 324 900 dollars. Il a prié l'Administrateur/Secrétaire de la Caisse de réviser son projet de budget de manière à prendre en compte les conclusions auxquelles était parvenues le Comité.

VI. Projet de budget recommandé par le Comité permanent pour l'exercice biennal 2000-2001

Tableau 1

Prévisions de dépenses, ventilées selon les trois composantes du budget de la Caisse

(En milliers de dollars des États-Unis)

Composante du budget	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts		Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	2000-2001 Montant estimatif
		Montant	Pour- centage					

	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation	Réévaluation des coûts	2000-2001 Montant relatif
A. Dépenses Composante du budget d'administration	14 158,3	17 146,2	1 240,0	7,4	18 389,2	143,2	18 534,4
B. Frais de gestion du portefeuille	29 883,4	36 461,5	6 065,5	16,6	42 527,0	465,7	42 992,7
C. Dépenses d'audit	329,6	620,5	–	–	620,5	177,3	797,8
Total	44 371,3	54 231,2	7 305,5	13,5	61 536,7	788,2	62 324,9

80. À la demande formulée par le Comité mixte à sa session de 1998, les crédits budgétaires demandés pour l'exercice biennal 2000-2001 ont été ventilés, à l'intérieur de chaque composante, selon les activités/programmes, conformément au mode de présentation retenu pour le budget de l'Organisation des Nations Unies. Il n'a toutefois pas été possible de procéder à cette même ventilation pour les données antérieures, c'est-à-dire en ce qui concerne les dépenses de 1996-1997 et les crédits ouverts pour 1998-1999. Le présent projet de budget pour l'exercice biennal 2000-2001 donne une ventilation des coûts relatifs aux postes selon les activités et les programmes; les autres objets de dépense figurent à la rubrique direction exécutive et administration, à l'exception des dépenses informatiques, qui sont indiquées au titre du programme correspondant, à savoir les systèmes informatiques, et d'une partie des fonds que le Comité permanent propose d'allouer au recrutement de personnel temporaire plutôt qu'aux postes permanents dont l'Administrateur/Secrétaire de la Caisse avait demandé la création. Les objets de dépense correspondant à chacun des programmes et sous-programmes sont détaillés ci-après dans les tableaux pertinents. À l'avenir, les prévisions budgétaires feront apparaître la ventilation des autres objets de dépense au titre de chaque activité et programme, lorsque les données voulues seront disponibles plus aisément. En outre, la présentation des dépenses récurrentes et non récurrentes est désormais normalisée, les dépenses non récurrentes se rapportant exclusivement aux achats ponctuels ou à des situations exceptionnelles (convocation des réunions extraordinaires, par exemple).

81. L'annexe III donne une ventilation détaillée des prévisions budgétaires, par composante et par objet de dépense, et fournit notamment des informations sur les réévaluations des coûts (voir plus haut, par. 15).

A. Dépenses d'administration

82. Les activités/programmes figurant sous la rubrique dépenses d'administration pour l'exercice biennal à venir sont les suivants :

1. Direction exécutive et administration;
2. Programme de travail : a) droits à prestation, b) services financiers, et c) Bureau de Genève;
3. Appui aux programmes : a) systèmes informatiques, et b) Service administratif.

83. Les dépenses d'administration concernent donc tous les services et toutes les activités requis pour le compte des participants et des bénéficiaires de la Caisse; la gestion financière des cotisations versées à la Caisse pour le compte des participants actifs et les paiements effectués aux bénéficiaires; les services d'appui informatique correspondant à ces activités; et les services administratifs fournis par le Service administratif dans les domaines de l'administration et des placements de la Caisse (c'est-à-dire personnel, finances, budget et

administration générale). Des informations plus détaillées sont fournies au titre des activités/programmes et des programmes d'appui respectifs correspondants.

Principaux objectifs

84. Durant l'exercice biennal à venir, les principaux objectifs dans le domaine administratif sont les suivants : renforcement du Bureau de la Caisse à Genève; établissement de plans informatiques à long terme et d'une interface électronique entre le Système intégré de gestion des Nations Unies (SIG) et les systèmes du Fonds; amélioration des arrangements et procédures bancaires; rationalisation des processus de comptabilité et de clôture de fin d'exercice; renforcement des capacités Internet/Intranet; et intensification des efforts en vue d'améliorer les délais d'examen et de paiement des prestations et la rapidité des réponses au courrier reçu par la Caisse.

Prise en compte des dépenses d'administration dans les évaluations actuarielles de la Caisse

85. Les ressources demandées au titre des dépenses d'administration pour l'exercice biennal 2000-2001 se chiffrent à 18 534 400 dollars, ce qui correspond à une augmentation de 1 240 000 dollars (soit 7,4 %) aux taux de 1999. Les dépenses d'administration représentent environ 0,24 % du montant estimatif de la masse des rémunérations considérées aux fins de la pension pour l'exercice biennal 2000-2001. Les pourcentages correspondants pour les prévisions initiales et le montant révisé concernant les dépenses d'administration pour l'exercice biennal 1998-1999 étaient de l'ordre de 0,21 % et 0,23 %, respectivement.

86. Depuis 1985, le montant des dépenses d'administration à prendre en compte dans les évaluations actuarielles est fixé à 0,18 % de la masse des rémunérations considérées aux fins de la pension. Les considérations ayant présidé au choix de cette hypothèse actuarielle sont consignées dans le rapport du Comité mixte à l'Assemblée générale à sa cinquante-troisième session³. À ses réunions de 1997 et 1998, le Comité d'actuaire a examiné la méthode à appliquer pour déterminer le montant des dépenses d'administration à prendre en compte aux fins des évaluations actuarielles, eu égard au fait que le nombre des retraités continuait d'augmenter plus rapidement que celui des participants actifs. Étant donné que les ressources nécessaires pour desservir des bénéficiaires de plus en plus nombreux augmenteraient à l'avenir plus rapidement que la masse des rémunérations considérées aux fins de la pension, les dépenses d'administration, en pourcentage de ces rémunérations, iraient vraisemblablement en augmentant. Le Comité d'actuaire a estimé qu'il y avait lieu de garder à l'esprit cette considération lorsqu'on définirait la manière dont les dépenses d'administration devaient être prises en compte dans les évaluations actuarielles.

87. Dans son rapport de 1998 à l'Assemblée générale, le Comité mixte a souscrit à l'opinion du Comité d'actuaire selon laquelle les dépenses d'administration à prendre en compte dans les évaluations devaient être fonction du montant des ressources nécessaires pour administrer la Caisse (à l'exclusion des frais de gestion du portefeuille, qui sont imputés sur le revenu des placements), tel qu'il figurait dans les budgets approuvés, plutôt que d'un ratio préétabli à la masse des rémunérations considérées aux fins de la pension. Dans son rapport sur le régime des pensions des Nations Unies (A/53/511), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) a également souscrit aux vues du Comité d'actuaire, étant entendu que l'on continuerait à contenir les dépenses d'administration. Le CCQAB avait également estimé qu'il fallait continuer de suivre les incidences actuarielles de l'ensemble des dépenses d'administration totales de la Caisse. Il y avait également lieu de noter que le Comité d'actuaire avait fait valoir à diverses reprises que les dépenses d'administration de

la Caisse étaient peu élevées et que, sur ce plan, la comparaison avec d'autres organismes du même type était favorable à la Caisse.

88. À sa réunion de 1999, le Comité d'actuaire a recommandé que le montant à prendre en compte aux fins de la prochaine évaluation actuarielle soit calculé sur la base du budget approuvé pour l'exercice biennal 2000-2001, le pourcentage correspondant de la masse des rémunérations considérées aux fins de la pension devant comporter deux décimales et être arrondi au chiffre supérieur. Le Comité a fait part de son intention de surveiller la progression effective des dépenses d'administration sur plusieurs années avant d'arrêter la méthode et le coefficient à appliquer aux fins des évaluations ultérieures.

Tableau 2

Récapitulatif des ressources à prévoir au titre des dépenses d'administration, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Postes	10 033,3	10 610,2	777,4	7,1	11 387,6	763,2	12 150,8
Autres dépenses de personnel	898,3	1 050,2	(314,3)	(27,6)	735,9	110,3	846,2
Frais de voyage	194,4	206,9	–	–	206,9	3,2	210,1
Services contractuels	1 148,4	3 248,1	14,0	1,0	3 262,1	(429,3)	2 832,8
Frais généraux de fonctionnement	960,6	979,6	657,4	77,6	1 637,0	(120,9)	1 516,1
Dépenses de représentation	8,4	12,6	–	–	12,6	0,2	12,8
Fournitures et accessoires	138,3	90,9	19,9	22,1	110,8	1,8	112,6
Mobilier et matériel	776,6	950,7	85,6	11,4	1 036,3	(183,3)	853,0
Total	14 158,3	17 149,2	1 240,0	7,5	18 389,2	145,2	18 534,4

89. Les postes nécessaires pour l'exercice biennal 2000-2001 sont récapitulés ci-après dans le tableau 3. **Un organigramme du secrétariat de la Caisse et du Service de la gestion des placements pour le projet de budget de l'exercice biennal est reproduit à l'annexe IV.** Il y a lieu de noter que, bien que cette précision ne soit pas donnée dans l'organigramme du secrétariat de la Caisse, un appui et des services substantiels sont également fournis au titre de l'administration de la Caisse par les secrétariats des comités locaux des pensions des organisations affiliées.

Tableau 3

Postes nécessaires (unité administrative : secrétariat de la Caisse)

	Postes permanents		Postes temporaires		Total	
	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						
Équivalent à SSG	1	1	–	–	1	1

	<i>Postes permanents</i>		<i>Postes temporaires</i>		<i>Total</i>	
D-1	2	3	–	–	2	3
P-5	5	5	–	–	5	5
P-4/3	25	26	2	1	27	27
P-2/1	1	1	–	–	1	1
Total	34	36	2	1	36	37
Agents des services généraux						
1re classe	4	5	–	1	4	6
Autres classes	68	72	5	2	73	74
Total	72	77	5	3	77	80
Total général	106	113	7	4	113	117

Tableau 4
Récapitulatif des ressources à prévoir au titre des dépenses d'administration,
par activité

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Activité</i>	<i>Prévisions de dépenses pour l'exercice biennal 2000-2001</i>
1. Direction exécutive et administration	3 443,2
2. Programme de travail	
a) Droits à prestations	2 960,7
b) Services financiers	2 866,2
c) Bureau de Genève	2 127,4
3. Appui aux programmes	
a) Systèmes informatiques	6 580,8
b) Service administratif	556,1
Total	18 534,4

Note : Voir les explications données au paragraphe 80 en ce qui concerne le fait que la ventilation des prévisions budgétaires par programme/activité et par objet de dépense lors des exercices biennaux antérieurs avait été limitée par l'insuffisance des données disponibles.

1. Direction exécutive et administration

Tableau 5
Récapitulatif des dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>2000-2001 Montant estimatif</i>
Postes	1 433,5
Autres dépenses de personnel	412,3
Voyages	210,1
Services contractuels	415,6
Frais généraux de fonctionnement	958,9
Frais de représentation	12,8
Total	3 443,2

Note : Recouvre les dépenses afférentes aux postes sous cette rubrique; toutes les autres dépenses de personnel, à l'exclusion des postes temporaires au Bureau de Genève et des postes temporaires financés au titre des services d'appui informatiques; les dépenses relatives aux services de consultants et d'experts, les frais de voyage et de services contractuels, hormis ceux qui concernent les services d'appui informatiques, les frais généraux de fonctionnement et les frais de représentation (voir le paragraphe 80 ci-dessus et les notes des tableaux 11 et 13 ci-dessous).

Tableau 6
Postes nécessaires (unité administrative : Bureau de l'Administrateur)

	Postes permanents		Postes temporaires		Total	
	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						
Équivalent à SSG	1	1	–	–	1	1
D-1	2	2	–	–	2	2
P-5	1	1	–	–	1	1
P 4/3	2	2	–	–	2	2
Total	6	6	–	–	6	6
Agents des services généraux						
1re classe	–	1	–	–	–	1
Autres classes	3	2	–	–	3	2
Total	3	3	–	–	3	3
Total général	9	9	–	–	9	9

90. Le Bureau de l'Administrateur de la Caisse commune des pensions a la responsabilité générale de l'administration et des opérations du secrétariat de la Caisse, ainsi que de l'ensemble de ses politiques et des questions juridiques, y compris celle d'établir les directives de politique générale du secrétariat de la Caisse. L'Administrateur est également le Secrétaire du Comité mixte de la Caisse commune des pensions, de son Comité permanent et de son Comité d'actaires ainsi que du Comité des pensions. Le Bureau de l'Administrateur veille à l'application des décisions du Comité mixte, du Comité permanent et de l'Assemblée générale; il planifie, dirige et supervise toutes les activités du secrétariat de la Caisse; il a la responsabilité générale du personnel et de la préparation du budget; il veille à l'application et à l'amélioration des mesures de contrôle budgétaires et financières tant que de besoin; il répond aux observations et aux recommandations faites par les Commissaires aux comptes. L'Administrateur a la responsabilité générale de l'organisation, des services de séance et de la documentation des sessions du Comité mixte, de son Comité permanent, du Comité d'actaires ainsi que des groupes de travail établis par le Comité mixte. Il est également directement responsable de l'orientation et de la supervision des services d'appui aux programmes du Service administratif du secrétariat. Le Bureau de l'Administrateur fournit les informations nécessaires sur les questions de pension au CCQAB ainsi qu'à la Cinquième Commission; il participe aux sessions de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) et des autres organes techniques et organismes interinstitutionnels traitant de questions ou de problèmes touchant les pensions.

Produits

91. Au cours de l'exercice biennal 2000-2001, les produits spécifiques suivants seront fournis par le Bureau de l'Administrateur, en plus de la direction exécutive courante des activités administratives et opérationnelles du secrétariat de la Caisse :

- a) Services d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts :
 - i) *Services fonctionnels* pour deux réunions du Comité d'actaires, pour une session du Comité mixte, pour deux réunions du Comité permanent, et approximativement pour huit réunions du Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies;

- ii) *Documentation à l'intention des organes délibérants.* Approximativement 35 documents pour le Comité d'actuares, 30 pour le Comité mixte, 25 pour le Comité permanent ainsi que les rapports du Comité mixte et du Comité permanent à l'Assemblée générale, et le cas échéant, les documents pour le CCQAB et la Cinquième Commission;
- b) Appui juridique, administratif et aux communications :
 - i) Répond aux observations faites dans le cadre des vérifications internes et externes des comptes, aux notes de gestion et autres rapports d'audit;
 - ii) Prépare la réponse de la Caisse aux appels introduits contre la Caisse devant le Tribunal administratif des Nations Unies (deux à trois cas par an);
 - iii) Répond aux participants/ayants droit et/ou à leurs avocats qui contestent l'interprétation juridique ou d'autres interprétations de l'Administrateur à propos des prestations de pension ou tout aspect lié à la pension;
 - iv) Prépare la documentation à l'intention du Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies et/ou du Comité permanent relative aux cas d'invalidité (environ 50 cas approuvés et 100 examens du droit à la pension d'invalidité par année) ainsi qu'aux appels contre les décisions arrêtées par l'Administrateur ou par le personnel des comités des pensions (quatre ou cinq cas par an);
 - v) Répond aux communications des gouvernements, des organisations, des représentants du personnel, des particuliers, etc., relatives à des demandes d'admission, aux activités opérationnelles, aux dispositions du système des pensions de l'Organisation des Nations Unies, aux accords de transfert, etc.;
 - vi) Participe aux séances d'information sur les pensions dans le cadre des programmes de préretraite et prépare la documentation correspondante ainsi que pour les visites aux bureaux des organisations affiliées, aux associations de fonctionnaires retraités, etc.

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Postes

92. Le montant estimatif des ressources nécessaires s'élève à 1 433 500 dollars au titre de la Direction exécutive et de l'administration et comprend une augmentation de 24 400 dollars en raison du reclassement d'un poste d'agent des services généraux (autres classes) à la 1re classe.

Reclassement

93. Le reclassement d'un poste d'agent des services généraux (autres classes) concerne le poste d'assistant administratif principal de l'Administrateur, avec pour principales responsabilités l'organisation, la coordination, les services de séance et la supervision générale des besoins des réunions du Comité mixte et de ses organes (Comité permanent, Comité d'actuares, groupes de travail), y inclus les communications préalables et postérieures aux réunions et la diffusion de la documentation auprès des membres du Comité mixte. En raison du volume croissant des opérations de la Caisse et de leur complexité accrue, les responsabilités du poste d'assistant administratif principal se sont étendues, tant qualitativement que quantitativement. Le Bureau de la gestion des ressources humaines a confirmé ce reclassement.

Autres dépenses de personnel

94. Les ressources demandées de 412 300 dollars **pour l'ensemble du secrétariat de la Caisse** accusent une diminution de 715 300 dollars et se décomposent comme suit : a) personnel temporaire requis pour remplacer le personnel en congé de maternité ou de maladie (38 600 dollars); b) paiement d'heures supplémentaires durant les périodes de pointe (193 700 dollars); et c) équivalent des coûts d'un poste P-3 et d'un poste d'agent des services généraux (autres classes) (180 000 dollars) en vue d'appliquer la décision du Comité permanent, mentionnée aux paragraphes 77 et 78 ci-dessus. La diminution résulte de la conversion de sept postes temporaires financés au titre d'activités et programmes (non requis pour les réunions) en postes permanents : deux postes P-3 et cinq postes d'agents des services généraux (autres classes) (non requis pour les réunions). Les conversions proposées augmenteraient les coûts de personnel au titre d'autres activités et programmes, avec une diminution correspondante des autres coûts de personnel au titre de la Direction exécutive et administration. Elles se résument comme suit :

<i>Activités/programmes</i>	<i>Conversion de postes</i>
Services financiers	1 poste d'agent des services généraux (autres classes) (voir par. 108 ci-après)
Bureau de Genève	2 postes d'agent des services généraux (autres classes) (voir par. 118 ci-après)
Systèmes intégrés de gestion	2 postes P-3 et 1 poste d'agent des services généraux (autres classes) (voir. par. 126)
Service administratif	1 poste d'agent des services généraux (autres classes) (voir par. 136 ci-après)

Voyages

95. Les dépenses prévues (210 000 dollars) comprennent les frais de voyages du Comité d'actuaire (70 500 dollars) et ceux **de l'ensemble des fonctionnaires de la Caisse**. Les voyages du Comité d'actuaire sont ceux que devront effectuer ses membres pour se rendre aux réunions annuelles ainsi que les frais de participation du Rapporteur du Comité aux sessions du Comité mixte ou de son Comité permanent. Les frais de voyages prévus pour le personnel de la Caisse doivent permettre à l'Administrateur/Secrétaire général et/ou d'autres fonctionnaires de la Caisse d'assister aux sessions du Comité mixte, du Comité permanent, de la CFPI et du CCQAB ainsi qu'à des réunions avec les secrétaires des comités de pension locaux. Des ressources sont également prévues pour des voyages périodiques officiels de fonctionnaires de la Caisse entre les bureaux de New York et de Genève ainsi qu'aux sièges et bureaux extérieurs d'organisations affiliées (à l'occasion des congés dans les foyers, lorsque c'est possible) afin de coordonner les services fournis aux participants et aux ayants droit, et d'avoir des échanges de vue avec les membres du personnel sur les questions relatives aux pensions. Ces voyages sont généralement entrepris par le personnel du Bureau de l'Administrateur et par celui de la Section de la gestion des systèmes d'information; les voyages de cette section concernent principalement des visites au Bureau de la Caisse à Genève et/ou au CIC. Ces voyages seront présentés à l'avenir séparément à la rubrique Services d'appui aux programmes de la Caisse.

Services contractuels

96. Le montant demandé de 415 600 dollars au titre de la Direction exécutive et administration reflète le niveau de maintenance et se décompose comme suit : a) honoraires de consultants pour des études spéciales (50 100 dollars) et b) pour les services fournis par l'Actuaire-conseil (365 500 dollars), y compris la préparation de l'évaluation actuarielle de la Caisse au 31 décembre 1999 et l'établissement des documents connexes et sa présence

aux sessions du Comité mixte, du Comité permanent et du Comité d'actuaire. Les autres coûts sous la dénomination Services contractuels sont inclus dans la rubrique Appui aux systèmes intégrés de gestion.

Frais généraux de fonctionnement : location de locaux

97. Le montant demandé de 958 900 dollars a trait à la location des locaux tant à New York qu'à Genève abritant le personnel du secrétariat de la Caisse et représente deux tiers du coût de l'espace occupé. Les autres coûts sous la rubrique Frais généraux de fonctionnement des dépenses administratives sont compris dans la rubrique Appui au programme du système de gestion de l'information. Les dépenses supplémentaires pour les locaux occupés par le Service de la gestion des placements, qui s'élèvent à 443 500 dollars, figurent dans la composition des frais de gestion du portefeuille, au paragraphe 145 ci-après.

98. Le montant total des dépenses de location imputables à la Caisse s'élèverait par conséquent à 1 402 400 dollars pour l'exercice biennal 2000-2001, soit une augmentation de 871 800 dollars par rapport aux dépenses totales de 530 600 dollars pour l'exercice biennal 1998-1999.

99. Il convient de rappeler qu'en application de la résolution 53/210 de l'Assemblée générale en date du 18 décembre 1998, la révision des arrangements relatifs au partage des coûts n'entrera en force qu'à dater du 1er janvier 1999. Les facteurs qui contribuent à l'augmentation des coûts estimatifs des locaux durant le prochain exercice biennal sont les suivants :

a) Les coûts pour l'exercice 1998-1999 ne comprenaient pas de dépenses locatives en 1998 et étaient établis sur base de 27 dollars par pied carré à New York et de 1 dollar par mètre carré à Genève (soit environ 34 dollars le pied carré);

b) L'Organisation des Nations Unies a utilisé une méthodologie révisée pour le calcul du loyer fixé aux organismes et institutions occupant des locaux du Siège. En octobre 1998, un nouveau loyer de 29,50 dollars par pied carré a été fixé, avec effet rétroactif au 1er janvier 1998; le loyer appliqué au 1er janvier 1999 a été établi à 30 dollars le pied carré, en comparaison de la base de 27 dollars appliquée à la Caisse pour 1999. Les loyers pour 2000 et 2001 seront respectivement de 30,50 et de 31 dollars par pied carré. Il n'y a pas de changement de prix pour les locaux occupés à Genève;

c) Une augmentation de la superficie effectivement occupée par le secrétariat de la Caisse et par le Service de la gestion des investissements à New York, sur base de nouvelles mesures des bureaux ainsi que des bureaux devenus disponibles aux 5e et 8e étages du Secrétariat de l'ONU (la superficie totale a augmenté de 1 891 pieds carrés à New York, soit de 24 170 à 26 061 pieds carrés, par rapport à la superficie utilisée pour établir les coûts pour 1999);

d) Le déménagement du Bureau de Genève en novembre 1998 et la prévision du besoin de bureaux supplémentaires, compte tenu du rôle plus important donné progressivement à ce bureau (l'augmentation totale de la superficie serait de 229,3 mètres carrés pour l'exercice biennal 2000-2001, soit de 153 à 382,3 mètres carrés).

100. La Caisse a demandé davantage de bureaux à New York, encore non fournis. Des ressources additionnelles pourraient dès lors être demandées dans un budget locatif révisé lors de la session de 2000 du Comité mixte.

101. Le tableau présenté à l'annexe V ci-après offre une comparaison des charges locatives pour l'exercice 2000-2001 et l'exercice 1998-1999. Il convient de souligner que toute comparaison des coûts unitaires appliqués par l'ONU avec ceux du marché immobilier, tant à New York qu'à Genève, doit tenir compte des autres commodités

et services offerts gracieusement par l'ONU (services de sécurité, mobilier, services de nettoyage, chauffage, téléphone, etc.).

Frais de représentation

102. Le montant de 12 800 dollars est réservé aux réceptions officielles.

2. Programme de travail

a) Droits à pension

Tableau 7

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>2000-2001 Crédits demandés</i>
Postes	2 960,7

Note : Figurent ici les dépenses relatives aux postes uniquement, voir par. 80.

Tableau 8

Postes nécessaires (unité administrative : Section des prestations)

	<i>Postes permanents</i>		<i>Personnel temporaire</i>		Total	
	<i>1998- 1999</i>	<i>2000- 2001</i>	<i>1998- 1999</i>	<i>2000- 2001</i>	1998- 1999	2000- 2001
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						
P-5	1	1	0	0	1	1
P-4/3	5	4	0	0	5	4
Total	6	5	0	0	6	5
Agents des services généraux						
1re classe	2	2	0	0	2	2
Autres classes	28	27	1	0	29	27
Total	30	29	1	0	31	29
Total général	36	34	1	0	37	34

103. La Section des prestations est chargée, entre autres choses, d'appliquer les statuts et le règlement administratif de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies dans des cas particuliers en ce qui concerne la participation à la Caisse, la détermination de toutes les prestations initiales et la révision du montant de ces prestations le cas échéant, l'admission rétroactive à la Caisse avec les incidences actuarielles qui en résultent, et l'application des accords relatifs au transfert de droits à pension de la Caisse aux régimes de pensions d'organisations internationales non affiliées ou d'administrations nationales, et vice versa. Elle donne des renseignements aux organisations affiliées, aux participants et aux bénéficiaires au sujet des pensions et des retraites; aide les participants à accomplir les formalités administratives requises avant le départ à la retraite; et fournit des informations, des conseils, un appui et des services de formation, selon que de besoin, au personnel administratif des organisations affiliées afin de faciliter leur tâche en ce qui concerne les éléments d'information à présenter pour le traitement des dossiers en temps voulu. La Section est également chargée de contrôler et d'approuver les opérations, ce qui implique des

entretiens avec les participants/bénéficiaires et de répondre par téléphone ou par lettre à des demandes de renseignements sur le montant des prestations qui seront versées et à d'autres questions, ainsi que d'examiner les demandes d'assistance présentées par des bénéficiaires au Fonds de secours.

Produits

104. Les produits suivants sont prévus pour l'exercice biennal 2000-2001 :

a) **Coordination et liaison interinstitutions** : collaborer avec les organisations affiliées à la Caisse pour les questions concernant les pensions et les droits à prestations, notamment en organisant des réunions d'information et des stages de formation pour exposer les modalités d'octroi et de calcul des pensions et les obligations en matière de notification. Aider à préparer les informations, données et analyses qui figurent dans les communications et les documents adressés par la Caisse aux organisations affiliées, aux participants et aux bénéficiaires;

b) **Services d'appui administratif** :

i) **Gestion des prestations**. Gérer tous les droits à pension et toutes les prestations de retraite initialement accordées lors de la cessation de service ou au moment du décès d'un participant/bénéficiaire, ainsi que les pensions d'invalidité. Gérer les prestations dans le cadre du système de la double filière sur présentation d'une pièce attestant la résidence hors des États-Unis. Déterminer, à la demande des participants, le montant estimatif des prestations futures et indiquer les choix qui leur sont offerts (versements de départ au titre de la liquidation des droits, transfert de droits à pension accumulés aux fins de l'application des accords conclus à cette fin, etc). Recalculer les prestations lorsque des modifications rétroactives interviennent dans la situation ou le dossier du participant/bénéficiaire, par exemple, en ce qui concerne la rémunération considérée aux fins de la pension, la date de cessation de service, les périodes de congé avec ou sans traitement, la suppression d'une pension d'enfant, etc.;

ii) Préparer des réponses aux lettres émanant de participants et de bénéficiaires, ainsi que du personnel administratif d'organisations affiliées;

iii) Calculer les différentiels de coût de la vie afin de fixer le montant des pensions en monnaie locale pour les pays où les indemnités de poste étaient plus élevées que dans la ville de base du système (New York) au moment de la cessation de service;

iv) Établir des rapports mensuels sur l'état de la gestion des prestations à l'intention des organisations affiliées;

v) Aider à concevoir des modules informatiques pour la gestion des prestations, en particulier mettre au point de nouveaux systèmes pour informatiser la suppression de la pension d'enfant à l'âge de 21 ans, excepté dans le cas d'enfants handicapés; déterminer les pensions de veuf/veuve et les pensions exprimées en monnaie locale à la suite d'un changement de pays de résidence; créer des registres électroniques pour les départs à la retraite et les licenciements; perfectionner le système PENSYS pour offrir la possibilité d'acheminer les premiers versements directement vers la Caisse, etc.;

vi) Donner des renseignements aux visiteurs et aux correspondants au sujet des pensions, des retraites et des questions connexes, telles que les retenues opérées pour les primes d'assurance-maladie après la cessation de service, les démarches à effectuer, etc.;

- vii) Examen des formules de notification administrative reçues pour mettre à jour la situation des participants employés par l'Organisation des Nations Unies et ses programmes affiliés;
- viii) Affilier les participants à la Caisse et vérifier et approuver le transfert de droits à pension de la Caisse aux régimes de pensions d'organisations internationales non affiliées ou d'administrations nationales, et vice versa;
- ix) Déterminer les droits à prestations pour la restitution ou la validation de périodes de service antérieures;
- x) Contrôler et faire appliquer les décisions relatives à la vérification, à l'octroi ou à la suspension de prestations;
- xi) Examiner les demandes d'assistance présentées au Fonds de secours et traiter les dossiers correspondants; examiner, vérifier et modifier s'il y a lieu les changements de pays de résidence;
- xii) Mettre à jour, selon que de besoin, le fichier contenant le nom et l'adresse des bénéficiaires.

Principaux indicateurs du volume de travail (pour l'ensemble de la Caisse, comprenant la Section des prestations à New York et les travaux correspondants exécutés par le Bureau de Genève)

Élément	1998/1999 (estimation fondée sur les chiffres effectifs de 1998 et des projections pour 1999)		2000/2001 (prévisions)
Nombre de pensions de retraite calculées et mises en paiement	5 850		6 300
Nombre de versements de départ au titre de la liquidation des droits et de transferts effectués	11 750		13 550
Nombre de demandes de renseignements généraux traitées (par écrit uniquement)	3 850		4 850
Nombre de participants et de bénéficiaires desservis (moyenne annuelle pour l'exercice biennal)	114 400		121 700
Nombre d'estimations établies	4 900		5 000

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Postes

105. Les ressources demandées (2 960 700 dollars) accusent une diminution de 204 900 dollars, compte tenu du transfert proposé d'un poste d'administrateur P-3, d'un poste d'agent des services généraux (autres classes) et d'un poste financé au titre des frais de personnel temporaire au Bureau de Genève; toutefois, pour ce dernier poste, la diminution est répercutée sur les autres dépenses de personnel présentées sous la rubrique Direction exécutive et administration (le poste temporaire transféré serait transformé en poste permanent d'agent des services généraux (autres classes) (voir par. 118 plus bas).

b) Services financiers

Tableau 9

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>2000-2001 Crédits demandés</i>
Postes	2 866,2

Note : Figurent ici les dépenses afférentes aux postes uniquement; voir par. 80.

Tableau 10
Postes nécessaires (unité administrative : Section des finances)

	<i>Postes permanents</i>		<i>Personnel temporaire</i>		Total	
	<i>1998- 1999</i>	<i>2000- 2001</i>	<i>1998- 1999</i>	<i>2000- 2001</i>	1998- 1999	2000- 2001
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						
P-5	1	1	0	0	1	1
P-4/3	6	6	0	0	6	6
P-2	1	1	0	0	1	1
Total	8	8	0	0	8	8
Agents des services généraux						
1re classe	2	2	0	0	2	2
Autres classes	18	19	1	0	19	19
Total	20	21	1	0	21	21
Total général	28	29	1	0	29	29

106. La Section des finances a la charge des opérations de comptabilité, de paiement et de trésorerie (décaissements) relatives aux participants et aux bénéficiaires. Elle assure la fourniture des informations financières voulues à ces derniers, établit les états financiers de la Caisse et arrête les comptes en fin d'année; supervise l'encaissement des cotisations mensuelles versées par les organisations affiliées à la Caisse et se concerta avec le Service de la gestion des placements pour assurer en temps voulu le transfert des fonds nécessaires au financement des pensions. La Section coordonne et supervise également la mise en place de nouveaux systèmes de comptabilité et de décaissement; elle contrôle et modifie les procédures bancaires et celles relatives aux paiements.

Produits

107. Les produits ci-après sont prévus pour l'exercice biennal 2000-2001 :

- a) Publications. Établir les états financiers annuels et biennaux de la Caisse à soumettre au Comité mixte/Comité permanent et à l'Assemblée générale, ainsi que des rapports de gestion périodiques (généralement mensuels);
- b) Améliorer les modes de fonctionnement et réduire le coût des services :
 - i) Examiner et réviser les procédures relatives aux paiements et aux opérations bancaires, ainsi que les accords passés avec les banques, en vue de réduire les coûts et d'améliorer les services;
 - ii) Élaborer des directives pour harmoniser les nouveaux systèmes financiers;
- c) Services d'appui administratif :
 - i) Comptes. Administrer et contrôler les activités de la Caisse relatives à l'encaissement et à la comptabilisation des cotisations (versées par les participants et les organisations affiliées) et des périodes de service considérées aux fins de la pension,

tenir des registres comptables, réexaminer et coordonner les activités lors de l'introduction de nouveaux systèmes informatiques, gérer et contrôler toutes les opérations comptables de la Caisse;

ii) Paiements. Gérer et contrôler les états mensuels de paiement des pensions et des paiements divers, y compris la mise en place de systèmes de paiement et de mécanismes de contrôle nouveaux, ainsi que l'approbation et la certification des dépenses, d'autres opérations financières et de documents connexes. Recouvrer les trop-perçus en analysant chaque cas particulier, en examinant les états de paie et en présentant des recommandations sur le montant et le calendrier des recouvrements. Ajuster périodiquement les pensions servies conformément aux dispositions du système de la double filière et répondre aux demandes de renseignements à ce sujet;

iii) Caisse. Diriger et contrôler les opérations et mouvements de trésorerie et la gestion de trésorerie, y compris l'élaboration et la mise en place de systèmes efficaces pour les opérations en devises et les paiements internationaux (installation complète de systèmes nouveaux, le cas échéant). Autoriser et exécuter les décaissements, satisfaire les réclamations concernant la non-réception de prestations et les opérations rejetées par les banques. S'assurer que le service mensuel de la paie est entièrement financé dans les monnaies requises. Donner des conseils sur des modifications dans la politique et les pratiques suivies à l'égard des banques. Négocier avec les banques au sujet des services et des coûts.

Principaux indicateurs du volume de travail

<i>Élément</i>	<i>1998/1999 (estimation fondée sur les chiffres effectifs de 1998 et des projections pour 1999)</i>	<i>2000/2001 (prévisions)</i>
Valeur des paiements automatisés (en millions de dollars des États-Unis)	1 400	1 800
Valeur des paiements partiellement automatisés (en millions de dollars des États-Unis)	475	310
Nombre de modifications apportées aux instructions de paiement	9 500	10 000
Demandes de renseignements concernant la non-réception de prestations ou des retards dans le paiement des prestations	1 490	1 400
Nombre de chèques renvoyés	525	400
Rectifications dans les paiements	1 300	1 500
Corrections d'erreurs dans la rémunération considérée aux fins de la pension (notifiée par les organisations)	6 600	8 000
Rapprochements bancaires (nombre d'éléments)	1 400	1 500
Corrections d'erreurs dans les données concernant les participants	3 600	4 000

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Postes

108. Les ressources prévues (2 866 200 dollars) font apparaître une augmentation de 73 900 dollars pour le coût des postes du fait de la transformation en poste d'agent permanent des services généraux (autres classes) du poste financé au titre des frais de personnel temporaire qui avait été créé en 1995 au sein du Groupe des paiements pour lui permettre de faire face à une charge de travail accrue. Cette augmentation serait compensée par une diminution des autres dépenses de personnel qui sont présentées sous la rubrique Direction exécutive et administration pour toutes les activités (voir par. 80 plus haut). La titularisation du poste

temporaire proposée est justifiée par le caractère continu des fonctions assumées. On ne demande pas de postes supplémentaires pour le prochain exercice biennal car l'introduction des nouveaux systèmes d'établissement des états de paie et de comptabilité devrait permettre de faire face à l'accroissement continu du nombre de bénéficiaires.

c) **Bureau de Genève**

Tableau 11

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>2000-2001 Crédits demandés</i>
Postes	1 898,8
Autres dépenses de personnel (deux postes financés au titre des frais de personnel temporaire)	228,6
Total	2 127,4

Note : Ne figurent ici que les dépenses relatives aux postes et les autres dépenses de personnel afférentes aux deux postes temporaires; voir le paragraphe 80 et la note du tableau 5.

Tableau 12
Postes nécessaires (unité administrative : Bureau de Genève)

	Postes permanents		Personnel temporaire		Total	
	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						
D-1	0	1	0	0	0	1
P-5	1	0	0	0	1	0
P-4/3	2	3	0	1	2	4
Total	3	4	0	1	3	5
Agents des services généraux						
1re classe	0	0	0	0	0	0
Autres classes	8	11	1	1	9	12
Total	8	11	1	1	9	12
Total général	11	15	1	2	12	17

109. Le Bureau de Genève est le centre de liaison pour les relations entre la Caisse et les organisations affiliées à celle-ci, établies en Europe, et pour la coordination avec les comités des pensions du personnel de ces organisations et l'aide à leur apporter, le cas échéant. Il fournit également des services à l'Office des Nations Unies de Genève (y compris le HCR et ses bureaux extérieurs) en matière de pensions. Le Chef du Bureau de Genève, qui relève directement de l'Administrateur de la Caisse, conseille celui-ci sur les questions touchant les pensions, en particulier celles qui ont des répercussions sur les opérations de la Caisse en Europe, et maintient des contacts étroits avec le Chef des opérations. Entre autres attributions, le Bureau de Genève entretient des rapports étroits avec les organisations sises en Europe et avec les associations qui représentent des retraités et des bénéficiaires résidant en Europe. Il assure la liaison avec les secrétariats des comités des pensions du personnel des organisations affiliées sises en Europe afin de garantir l'application effective et uniforme des statuts et des règlements de la Caisse ainsi que des dispositions du système d'ajustement des pensions et des procédures administratives de la Caisse; fournit des contributions pour les études et propositions à soumettre au Comité mixte de la Caisse des pensions, à son comité permanent et au Comité d'actuaire, lors de leurs sessions respectives, et donne des indications et des conseils aux organisations sises en Europe sur les politiques et pratiques relatives au régime des pensions des Nations Unies.

110. Vis-à-vis des bureaux et des programmes des Nations Unies sis à Genève, le Bureau fait appliquer, par les divers services administratifs, les dispositions des statuts, des règlements et du manuel d'administration de la Caisse; donne des indications et des conseils sur les questions touchant les pensions; assure la bonne gestion des dossiers relatifs aux pensions et leur mise à jour; passe en revue les arrangements bancaires et autres procédures de paiement utilisées par la Caisse en Europe et dans d'autres lieux géographiques et introduit des modifications s'il y a lieu; représente la Caisse dans les consultations avec les organisations non affiliées sises en Europe portant sur des questions telles que les accords de transfert et les critères d'affiliation à la Caisse; donne des informations et des conseils aux participants et aux bénéficiaires sur les prestations et les choix qui leur sont offerts, y compris des indications sur le montant estimatif des prestations futures et les aide à résoudre les difficultés qu'ils pourraient rencontrer pour faire valoir leurs droits; et exécute les opérations requises pour l'admission des participants à la Caisse et leur retrait en ce qui concerne les procédures et la documentation. Le Bureau de Genève s'occupe également de tous les aspects de la gestion des pensions mensuelles versées à quelque 12 500 bénéficiaires en Europe et en

Afrique ainsi que des paiements effectués dans d'autres pays par l'intermédiaire de la banque de la Caisse à Genève.

111. Le nombre des prestations gérées par le Bureau de Genève augmente régulièrement à la suite de l'élargissement progressif de son rôle depuis 1991.

Élargissement du rôle du Bureau de Genève

112. Comme suite à la recommandation faite par un consultant externe en 1989, qui a été entérinée par le Comité mixte, on a entrepris, en 1990, d'élargir progressivement le rôle du Bureau de Genève en le dotant des moyens administratifs et financiers voulus (personnel, services informatiques et services de paiement). En juin 1991, le Bureau de Genève a commencé à gérer et à effectuer les versements de départ au titre de la liquidation des droits pour les participants de l'ONUG et a ensuite assumé la responsabilité des opérations relatives aux versements de départ et aux prestations de retraite pour certaines organisations sises à Genève et des organisations de taille plus réduite sises dans d'autres villes en Europe (voir par. 42 à 50 ci-dessus).

113. L'an dernier, le Comité mixte a convenu qu'il était nécessaire, entre autres choses, d'étudier la question d'un nouvel élargissement des fonctions du Bureau de Genève. L'Administrateur de la Caisse propose de lui confier progressivement la responsabilité de la majeure partie des prestations pour toutes les organisations affiliées et les entités des Nations Unies situées en Europe, en Afrique et au Moyen-Orient au cours des deux exercices biennaux à venir. Pendant l'exercice 2000-2001, le Bureau fournira des services à tous les participants employés par l'ONU dans les lieux désignés à cet effet et, dans une certaine mesure, à ceux qui sont employés par d'autres organisations affiliées (en complément des services fournis par les secrétariats des comités des pensions du personnel des différentes organisations). Dans un premier temps, il assurera la gestion et le paiement des prestations pour a) les participants employés par les organisations affiliées à Vienne [Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)], à Londres [Organisation maritime internationale (OMI)], à Rome [Fonds international de développement agricole (FIDA)], ainsi que pour les fonctionnaires de l'ONU en poste dans ces villes; et b) les fonctionnaires des Nations Unies employés par la Commission économique pour l'Afrique (CEA), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat), l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe, la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) et la Cour internationale de Justice (CIJ). En fonction des résultats qui auront été obtenus à cet égard, on se propose d'ajouter, au cours de l'exercice biennal 2002-2003, les participants appartenant à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), à l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), à l'Organisation internationale du Travail (OIT) et, éventuellement, à d'autres organisations, en tenant compte de leur dispersion géographique et du nombre de personnes concernées.

Produits

114. Les produits suivants sont prévus pour l'exercice biennal 2000-2001 :

- a) Prestations, participation et cotisations :
 - i) Administrer les participants employés par les entités faisant partie de l'Organisation des Nations Unies et fournir certains services à ceux qui sont employés par les organisations/bureaux affiliés désignés; le nombre de participants pris en charge par le Bureau, qui est actuellement de 8 630 (ONUG, y compris le siège et les bureaux

extérieurs du HCR, OMT (Madrid), CIGGB et quelques entités situées à Bonn), passera ainsi à environ 23 200, mais les services fournis aux participants avant la cessation de service continueront d'être assurés, pour l'essentiel, par les secrétariats des pensions du personnel des organisations qui les emploient;

ii) Déterminer les droits et prestations payables au titre des pensions, le montant des versements de départ, des versements résiduels, du capital-décès, etc., pour les participants visés à l'alinéa i) ci-dessus;

iii) Exécuter des tâches liées à la notification et au rapprochement des cotisations pour le compte de l'Office des Nations Unies à Genève et assurer la liaison entre la Caisse et les entités des Nations Unies situées en Europe, en Afrique et au Moyen-Orient pour les questions liées aux cotisations et d'autres questions;

iv) Examiner et traiter certaines demandes d'assistance présentées au Fonds de secours;

b) Services financiers et services informatiques :

i) Suivre les opérations mensuelles de paiement exécutées par la banque de la Caisse en Europe, qui couvrent actuellement environ 12 500 pensions mensuelles; apporter des modifications aux instructions de paiement et rectifier les adresses; délivrer, sur demande, des attestations fiscales et fournir d'autres services en matière de pensions (par exemple, renseigner les bénéficiaires sur le système d'ajustement des pensions fondé sur deux montants distincts et les conséquences d'un changement de pays de résidence); étudier et résoudre les problèmes liés à la non-réception de prestations ou à des retards dans le paiement des prestations; procéder au recouvrement de sommes indûment versées; établir des rapprochements bancaires; suivre les mouvements de trésorerie et veiller à ce que les opérations exécutées par le Bureau de Genève soient signalées et répercutées dans le système central de comptabilité géré à New York;

ii) Fournir des services en réseau, un appui informatique (y compris des services de banque à distance) et une assistance connexe au personnel du Bureau de Genève qui est entièrement tributaire des ordinateurs pour la consultation des fichiers centraux de la Caisse; enregistrer des données et des communications par image; calculer les paiements à effectuer, exécuter les opérations correspondantes et assurer leur inclusion dans les fichiers centraux de la Caisse, pour les participants et les bénéficiaires qui relèvent du Bureau de Genève;

c) Appui administratif :

i) Assurer la gestion des dossiers pour l'ensemble de la documentation et du courrier (départ et arrivée), indexer et transférer sur le système à disques optiques de la Caisse des documents après les avoir numérisés, et ouvrir des dossiers correspondants pour l'ordonnancement des tâches;

ii) Donner des renseignements aux visiteurs sur les questions touchant les pensions et répondre aux demandes d'information par téléphone ou par lettre;

iii) Fournir un appui administratif au personnel du Bureau de Genève (notifications administratives, état des congés, voyages, etc.).

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Postes

115. Les ressources prévues (1 898 800 dollars) font apparaître une augmentation de 223 400 dollars pour le coût des postes, liée au reclassement de P-5 à D-1 du poste de chef du Bureau de Genève; au transfert d'un poste d'administrateur P-3 et d'un poste d'agent des services

généraux (autres classes) de New York au Bureau de Genève; au transfert à Genève d'un poste qui est actuellement financé au titre des frais de personnel temporaire au sein de la Section des prestations à New York et à sa transformation en un poste permanent d'agent des services généraux (autres classes); et à la transformation en poste permanent d'agent des services généraux (autres classes) d'un poste qui est actuellement financé au titre des frais de personnel temporaire du Bureau de Genève. Les dépenses supplémentaires occasionnées par la titularisation des deux postes temporaires seraient compensées par la diminution des autres dépenses de personnel incorporées sous la rubrique Direction exécutive et administration.

Reclassement

116. La demande de reclassement du poste de chef du Bureau de Genève est motivée par l'accroissement des responsabilités inhérentes au poste s'agissant des activités de représentation et de liaison, ainsi que par la nature des fonctions opérationnelles qui s'y attachent et qui ont été progressivement élargies depuis 1991, compte tenu également du nouveau renforcement du rôle assumé par le Bureau de Genève; le classement du poste à D-1 a été confirmé par le Bureau de la gestion des ressources humaines.

Transfert de postes

117. Pour faire face aux exigences résultant du transfert de certaines tâches de la Section des prestations de New York au Bureau de Genève, il est proposé de transférer un poste d'administrateur P-3, un poste d'agent des services généraux (autres classes) et un poste financé au titre des frais de personnel temporaire de New York à Genève.

Transformation de postes financés au titre des frais de personnel temporaire

118. Il est proposé de transformer en postes permanents d'agent des services généraux (autres classes) le poste financé au titre des frais de personnel temporaire qui sera transféré de New York et celui qui est actuellement affecté au Bureau de Genève. Les fonctions afférentes à ces deux postes présentent un caractère continu.

Autres dépenses de personnel

119. En application de la décision du Comité permanent (voir par. 77 et 78 ci-dessus), on a prévu un montant de 228 600 dollars pour deux postes financés au titre des frais de personnel temporaire [un poste d'administrateur P-4 et un poste d'agent des services généraux (autres classes)], au lieu de créer de nouveaux postes.

3. Appui au programme

a) Systèmes d'information de gestion

Tableau 13

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>2000-2001 Crédits demandés</i>
Postes	2 435,4
Autres dépenses de personnel (deux postes de personnel temporaire et frais de formation)	205,4
Services contractuels	2 417,2
Frais généraux de fonctionnement	557,2
Fournitures et accessoires	112,6

Objet de dépense	2000-2001
	Crédits demandés
Mobilier et matériel	853,0
Total	6 580,8

Note : Figurent ici les dépenses relatives aux postes, les autres dépenses de personnel (deux postes de personnel temporaire et frais de formation uniquement), les services contractuels d'appui informatique, les frais généraux de fonctionnement, les fournitures et accessoires et le mobilier et le matériel concernant le matériel informatique et les logiciels; voir plus haut, par. 80 et tableau 5.

Tableau 14
Postes nécessaires (unité administrative : Section des systèmes intégrés de gestion)

	Postes permanents		Personnel temporaire		Total	
	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						
P-5	1	2	0	0	1	2
P-4/3	8	9	2	0	10	9
Total	9	11	2	0	11	11
Agents des services généraux						
1re classe	0	0	0	1	0	1
Autres classes	9	10	1	1	10	11
Total	9	10	1	2	10	12
Total général	18	21	3	2	21	23

120. La Section des systèmes intégrés de gestion est chargée de toutes les activités de la Caisse touchant les technologies de l'information : programmation des applications, exploitation de l'outil informatique, administration de bases de données, gestion des dossiers et correspondance. Le Groupe de la programmation des applications assure l'analyse, la conception, la programmation et la mise en oeuvre des systèmes; en assure la maintenance et l'actualisation, en fonction des besoins et de l'évolution des techniques; met en place le système de sécurité des données et en assure la maintenance; importe et intègre des données grâce aux raccordements télématiques entre la Caisse et les organisations affiliées; résout les problèmes rencontrés sur le plan technique ou pratique. Le Groupe des opérations assure les fonctions de coordination et de surveillance pour tout ce qui concerne le fonctionnement, la sécurité et l'intégrité des systèmes intégrés de la Caisse, qui sont des systèmes complexes; se tient au courant du progrès technique, donne des avis sur l'achat de matériel ou sa mise à niveau et négocie les achats qui s'avèrent nécessaires; examine l'intérêt des nouvelles technologies et formule des recommandations à leur sujet; élabore et réalise à l'intention du personnel technique et opérationnel des programmes de formation sur l'utilisation du matériel et des logiciels; assure un service d'assistance; assure les activités courantes de maintenance; assure les opérations de sauvegarde et de restauration des données. Le Groupe de la gestion des dossiers et de la correspondance assure le traitement, le stockage, la recherche et l'acheminement de l'information; assure les opérations d'indexation des documents et des dossiers; élabore et actualise les procédures de contrôle concernant les dossiers de la Caisse; se charge d'appliquer les dispositions concernant l'émission et l'examen des certificats de droit à prestation que les retraités reçoivent, signent et renvoient une fois par an.

Principaux objectifs pour l'exercice biennal 2000-2001

121. Les principaux objectifs pour l'exercice biennal 2000-2001 sont le renforcement des systèmes existants; la mise à niveau du matériel; l'absorption d'un volume de travail accru au Groupe de la gestion des dossiers; l'étude de la viabilité à long terme de la solution consistant à s'en remettre au Centre international de calcul, à Genève, pour répondre aux besoins en matière de traitement sur gros ordinateur; l'examen de la possibilité de mettre en place un interface électronique entre le système de la Caisse et le Système intégré de gestion de l'ONU; l'amélioration du système d'exécution d'opérations bancaires par voie électronique; la prestation des services d'appui informatique nécessaires au Bureau de Genève.

Produits

122. Les produits suivants seront exécutés au cours de l'exercice biennal 2000-2001 :

a) Gestion et actualisation du système PENSYS de gestion des dossiers des participants, qui sert à saisir les données clefs et autres renseignements sur les participants et leur famille, notamment par l'échange de données actualisées avec les organisations affiliées;

b) Gestion et actualisation du système PENSYS de contrôle des opérations, qui permet de surveiller l'efficacité de la Caisse en ce qui concerne l'examen et le traitement des dossiers des participants et des retraités; chaque dossier actif est suivi d'étape en étape, un ordre de priorité lui est attribué et on est en mesure, à tout moment, d'en rendre compte à la direction de la Caisse;

c) Gestion et actualisation du système PENSYS de calcul et de mise en paiement des pensions, qui permet de régler les pensions et les versements de départ au titre de la liquidation des droits à la fois plus rapidement et en commettant moins d'erreurs. Traitement automatique de la révision des prestations grâce au sous-système PENSYS conçu à cet effet. Recalcul automatique des prestations grâce au système prévu à cette fin;

d) Gestion et actualisation du système de transfert des documents sur disque optique et de son module d'ordonnancement des tâches, qui répartit automatiquement les documents électroniques entre les files d'attente et gère l'affectation de dossiers aux opérateurs. Environ 3,5 millions de documents ont été numérisés et indexés à New York et à Genève depuis 1992, et on estime que 700 000 devraient l'être au cours de l'exercice biennal 2000-2001;

e) Assistance pour les autres applications : tenues des comptes, opérations de fin d'année, validation et restitution de périodes d'affiliation, états de paie, caisse; gestion des systèmes de courrier électronique (sur le réseau local et sur l'Internet) et de suivi des achats (avec Lotus Notes).

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Postes

123. Le montant des crédits demandés à cette rubrique (2 435 400 dollars, en augmentation de 358 900 dollars) suppose notamment le reclassement d'un poste P-4 à la classe P-5 et la transformation en postes permanents de trois postes financés au titre des frais de personnel temporaire [deux postes P-3 et un d'agent des services généraux (autres classes)]. Les dépenses consécutives à la transformation de ces trois postes seraient compensées par des économies réalisées au titre de la direction exécutive et de l'administration, à la rubrique Autres dépenses de personnel.

Reclassement

124. Il est proposé de reclasser de P-4 à P-5 le poste de l'administrateur de base de données. Depuis 1993, la Caisse a dû avoir recours à des consultants pour assurer les fonctions attachées à ce poste; en effet, c'est en vain qu'on s'est efforcé depuis trois ans de pourvoir ce dernier, et cela pour deux raisons essentielles : peu de candidats sont capables d'exercer les fonctions en question, et d'autre part les candidats externes trouvent insuffisante la rémunération de la classe P-4 à New York. Les quatre candidats retenus à la suite de la publication de trois avis de vacance de poste ont refusé l'offre d'engagement qui leur était faite. Le Bureau de la gestion des ressources humaines a été prié d'étudier la question du classement de ce poste à la classe P-5.

125. Le poste d'agent des services généraux (autres classes) serait créé au sein du Groupe des opérations; son titulaire s'occuperait de la conception, de la mise en place et de la gestion du site Web de la Caisse, ainsi que de l'élaboration de logiciels qui permettraient d'échanger des renseignements par Internet avec les organisations affiliées, les participants et les bénéficiaires.

Transformation de postes financés au titre des frais de personnel temporaire

126. Il est proposé de transformer en postes permanents trois postes financés au titre des frais de personnel temporaire, à savoir deux postes P-3 et un poste d'agent des services généraux (autres classes). Les titulaires des deux premiers contribuent déjà à l'exploitation du système PENSYS relatif aux prestations et du système de contrôle des opérations, ainsi qu'à l'élaboration du nouveau système de comptabilité; ces deux derniers font appel au système d'exploitation UNIX et requièrent une attention permanente. Il s'agit donc d'activités courantes sans aucun caractère temporaire ou transitoire; en outre, il est difficile de recruter et de retenir de bons éléments pour occuper des postes financés au titre des frais de personnel temporaire.

Autres dépenses de personnel

127. En application de la décision du Comité permanent (voir plus haut, par. 77 et 87), plutôt que de créer de nouveaux postes on a prévu, pour un montant de 178 900 dollars, deux postes d'agent des services généraux (dont un de première classe) financés au titre des frais de personnel temporaire. Le poste d'agent des services généraux de première classe est destiné au Groupe des opérations; son titulaire serait chargé de concevoir, de mettre en oeuvre et de gérer des services complexes d'intégration de réseaux de télécommunication. La Caisse compte se raccorder directement à l'Office des Nations Unies à Genève, qui serait alors relié au Bureau de la Caisse à Genève au moyen d'un réseau étendu. Le Bureau de Genève aurait ainsi accès à toutes les applications informatiques disponibles à New York. Il est prévu d'établir des liaisons de télécommunication supplémentaires avec d'autres organisations affiliées, au moyen d'un réseau privé virtuel. Le Bureau de la gestion des ressources humaines a été prié d'examiner la question du classement de ce poste à la première classe.

128. D'autre part, un crédit de 26 500 dollars est demandé à cette rubrique pour des dépenses de formation; il s'agit de faire participer des fonctionnaires à des colloques sur l'informatique et à des cours d'informatique opérationnelle et de programmation qui ne font pas partie des formations offertes par le Secrétariat de l'ONU.

Services contractuels

129. Le montant estimatif des dépenses prévues pour les services contractuels dans le domaine de l'informatique (2 365 100 dollars aux taux de 1999, soit une augmentation nette de 14 000 dollars) comprend deux éléments : a) les deux tiers du coût total (2 947 600 dollars)

de l'utilisation de l'ordinateur central du Centre international de calcul, soit 1 965 100 dollars; b) les deux tiers du coût (600 000 dollars) des services de conseil divers, soit 400 000 dollars, pour faire appel à des compétences spécialisées dont le secrétariat de la Caisse ne dispose pas dans le domaine de l'informatique. Il convient de noter à cet égard qu'en vertu des arrangements révisés adoptés par l'ONU et la Caisse pour régir la participation aux coûts, la Caisse supporte les deux tiers du coût des services informatiques et l'ONU prend en charge le solde. Quant aux 600 000 dollars de services de conseil, on prévoit d'entreprendre les projets suivants au cours du prochain exercice biennal : étude des moyens nécessaires pour créer une passerelle entre les systèmes de la Caisse et le SIG de l'ONU pour ce qui est des opérations administratives relatives au personnel; élaboration de systèmes électroniques pour les opérations bancaires; mises à niveau Lotus Notes; location des services d'un consultant ou d'un cabinet chargé d'évaluer les solutions possibles et de donner ses vues quant aux besoins et à l'orientation à plus long terme de la Caisse dans le domaine informatique, notamment en ce qui concerne, d'une part, la question de savoir s'il est préférable de continuer à recourir à des services d'ordinateur central au-delà de l'an 2000 (en général et, plus particulièrement, s'agissant du Centre international de calcul) (voir plus haut, par. 51 à 58), et, de l'autre, l'adaptation du système de transfert des documents sur disque optique.

Frais généraux de fonctionnement (communications et services informatiques)

130. Le montant total des dépenses prévues, soit 481 300 dollars aux taux de 1999, comprend a) les services de communication à payer à l'ONU (10 000 dollars) et b) les contrats de maintenance (471 300 dollars). Ce dernier montant représente les deux tiers du coût total (707 000 dollars), conformément aux arrangements révisés adoptés par l'ONU et la Caisse pour régir la participation aux coûts, ledit coût total se décomposant comme suit : i) 287 000 dollars pour la maintenance générale des systèmes AS/400, RS/6000 et Novell et des systèmes des ordinateurs personnels, ainsi que l'assistance concernant le matériel (système de transfert des documents sur disque optique, réseau local, ordinateurs personnels) et le système d'exploitation; ii) 262 000 dollars pour des contrats de maintenance du matériel et des logiciels; iii) 158 000 dollars pour les dépenses diverses de maintenance, notamment l'augmentation, indispensable pour faire face à l'accroissement du trafic, de la largeur de bande de la connexion avec le Centre international de calcul.

Fournitures et accessoires

131. Le montant prévu à cette rubrique (112 600 dollars, soit une augmentation de 19 900 dollars) est destiné à financer les dépenses relatives à divers services et fournitures : achat de disques optiques, de disquettes, de papier et d'autres fournitures de bureau, photocopies, reproduction à l'extérieur des brochures d'information sur les pensions et d'autres documents à l'intention des organisations affiliées, des participants et des retraités, affranchissement (selon des arrangements spéciaux) des envois adressés aux retraités (certificats de droit à prestation et avis relatifs au coût de la vie).

Mobilier et matériel

132. Le montant prévu pour le remplacement, la mise à niveau et l'achat de matériel et de logiciels, soit 823 300 dollars aux taux de 1999, représente, conformément à l'arrangement révisé de la Caisse et de l'ONU relatif à la participation aux coûts, les deux tiers du montant total des dépenses prévues (1 235 000 dollars), ce dernier se décomposant comme suit : 635 000 dollars pour le remplacement ou la mise à niveau de matériel existant; 270 000 dollars pour le remplacement ou la mise à niveau de logiciels existants; 330 000 dollars pour l'achat de matériel et de logiciels nouveaux. Les achats prévus sont les suivants :

Matériel nouveau (100 000 dollars)

Divers dispositifs de réseau dont la Caisse a besoin pour se connecter directement à l'Internet, à son Bureau de Genève, au Centre international de calcul et aux organisations qui lui sont affiliées.

Logiciels nouveaux (230 000 dollars)

L'intégration des plates-formes informatiques de la Caisse impose l'achat de logiciels aux fins suivantes : pour permettre l'établissement de rapports communs (50 000 dollars); pour louer les services d'une entité spécialisée dans la reprise du traitement après sinistre, dans les domaines du traitement des images et de l'ordonnancement des tâches (50 000 dollars); pour numériser et stocker sur disque optique les documents qui ne portent pas de numéro de participant ou de retraité (chèques, rapprochements bancaires, pièces justificatives, etc.) (50 000 dollars); pour créer des rapports personnalisés pour les fonctionnaires n'ayant pas une formation en programmation (20 000 dollars); pour automatiser l'impression des chèques et la production de pièces justificatives et produire des signatures numérisées (60 000 dollars).

b) Service administratif

Tableau 15

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>2000-2001 Crédits demandés</i>
Postes	556,1

Note : Ce tableau ne porte que sur les dépenses relatives aux postes; voir le paragraphe 80.

Tableau 16
Postes nécessaires (unité administrative : Service administratif)

	<i>Postes permanents</i>		<i>Personnel temporaire</i>		Total	
	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>	1998-1999	2000-2001
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						
P-5	0	1	0	0	0	1
P-4/3	2	1	0	0	2	1
Total	2	2	0	0	2	2
Agents des services généraux						
1re classe	0	0	0	0	0	0
Autres classes	2	3	1	0	3	3
Total	2	3	1	0	3	3
Total général	4	5	1	0	5	5

133. Le Service administratif assure les services centraux d'administration et offre un appui et des conseils dans les domaines de la gestion du personnel, des finances et des services généraux, tant au secrétariat de la Caisse qu'au service de la gestion des placements. Il établit les prévisions budgétaires; surveille et ordonnance les paiements; assure le contrôle financier; assure d'autres fonctions touchant les achats, les audits, l'établissement des rapports et la représentation devant les organes qui s'occupent des nominations et des promotions. Le Chef du Service administratif dépend directement de l'Administrateur de la Caisse.

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Postes

134. Le montant des crédits demandés, soit 556 100 dollars, marque une augmentation de 96 800 dollars due au reclassement à P-5 du poste P-4 du Chef du Service administratif et à la transformation en poste permanent d'agent des services généraux (autres classes) d'un poste financé au titre des frais de personnel temporaire.

Reclassement

135. Le reclassement du poste du Chef du Service administratif a été proposé par le Secrétaire en 1998 pour tenir compte des responsabilités et des tâches supplémentaires confiées au titulaire de ce poste du fait, d'une part, des changements entraînés par l'application des nouvelles règles concernant la délégation de pouvoir et par les effets du SIG sur la tenue de la comptabilité de l'ONU, et, de l'autre, par l'accroissement de la responsabilité administrative du Service administratif dans l'exécution des tâches dans les domaines du personnel, du budget et des finances, qu'il s'agisse du secrétariat de la Caisse ou du Service de la gestion des placements. Le Comité mixte a décidé en 1998 que ce reclassement serait décidé dans le cadre de l'examen du projet de budget pour l'exercice biennal 2000-2001. Le Bureau de la gestion des ressources humaines a approuvé le classement proposé.

Transformation d'un poste financé au titre des frais de personnel temporaire

136. Le poste du Service administratif qui est actuellement financé au titre des frais de personnel temporaire a été créé en 1995, et les tâches qui sont confiées à son titulaire ont un caractère permanent : elles consistent à fournir un appui administratif à la fois au Service administratif et au Bureau de l'Administrateur dans le domaine de la reproduction et de la distribution des documents, essentiellement en ce qui concerne les pièces à soumettre en vue

des opérations administratives en cas de recrutement ou de promotion, ou d'autres demandes. C'est pourquoi il est proposé de transformer ce poste en poste permanent d'agent des services généraux (autres classes).

B. Frais de gestion du portefeuille

137. Les activités ou programmes regroupés sous la rubrique Frais de gestion du portefeuille pour le prochain exercice biennal sont les suivants :

1. Direction exécutive et administration.
2. Programme de travail :
 - a) Placements;
 - b) Opérations financières et gestion de trésorerie.
3. Appui au programme : systèmes d'information.

138. Les frais de gestion du portefeuille se rapportent aux activités et services nécessaires pour atteindre les buts et les objectifs à long terme de la Caisse, à savoir : a) préserver la valeur du capital de la Caisse, en termes réels; b) optimiser le rendement des placements tout en évitant de prendre des risques inconsidérés; c) diversifier le portefeuille sur les plans des types de placements et des devises et sur le plan géographique. Pour s'y employer de façon efficace et économique, il faut étudier l'information sur les placements, tenir des comptes détaillés et produire des rapports de grande qualité; veiller à disposer des techniques les plus récentes et efficaces parmi celles qui s'appliquent aux métiers de l'investissement; mettre à niveau ou remplacer les systèmes (serveur, courrier électronique, etc.) afin de communiquer le mieux possible avec le monde de la finance. On trouvera des renseignements plus détaillés sous les rubriques consacrées aux diverses activités qui se rattachent à la catégorie des frais de gestion du portefeuille.

Principaux objectifs

139. Dans le domaine des placements, les principaux objectifs du prochain exercice biennal sont les suivants : optimiser les taux de rendement réels; améliorer les modalités d'application des décisions concernant les placements, afin de tirer profit rapidement des fluctuations des marchés; se rendre régulièrement sur place dans les entreprises afin d'obtenir des renseignements de première main; donner aux fonctionnaires la possibilité de suivre des programmes de formation leur permettant de se maintenir à niveau par rapport à tout ce qui se fait de nouveau dans leur domaine de spécialisation; se doter en permanence de compétences professionnelles de haut niveau.

Tableau 17
Frais de gestion du portefeuille : prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

	1996- 1997 : dépenses	1998- 1999 : crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	2000-2001 crédits demandés
			Montant	Pourcen- tage			
Postes	3 561,2	5 217,0	0,0	0,0	5 217,0	422,4	5 639,4
Autres dépenses de personnel	173,3	98,3	18,7	19,2	117,0	2,4	119,4
Frais de voyage	417,0	587,1	268,3	46,1	855,4	15,1	870,5
Services contractuels	24 007,5	28 785,4	5 503,0	19,3	34 288,4	2,6	34 291,0
Frais généraux de fonctionnement	605,1	889,7	270,1	30,6	1 159,8	10,8	1 170,6
Frais de représentation	3,0	2,1	0,0	0,0	2,1	0,0	2,1
Fournitures et accessoires	575,7	548,0	(8,0)	(1,5)	540,0	7,8	547,8
Mobilier et matériel	540,6	333,9	13,4	4,1	347,3	4,6	351,9
Total	29 883,4	36 461,5	6 065,5	16,6	42 527,0	465,7	42 992,7

Tableau 18
Postes nécessaires (unité administrative : Service de la gestion des placements de la Caisse)

	Postes permanents		Personnel temporaire		Total	
	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						
D-2		1	1	0	0	1
P-5		5	5	0	0	5
P-4/3		6	6	0	0	6
Total		12	12	0	0	12
Agents des services généraux						
1re classe		4	4	0	0	4
Autres classes		16	16	0	0	16
Total		20	20	0	0	20
Total général		32	32	0	0	32

Tableau 19
Frais de gestion du portefeuille : prévisions de dépenses, par activité
 (En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Activité</i>	<i>2000-2001 Crédits demandés</i>
1. Direction exécutive et administration	2 365,6
2. Programme de travail	
a) Placements	37 205,9
b) Opérations financières et gestion de trésorerie	1 446,9
3. Appui au programme	
a) Systèmes d'information	1 974,3
Total	42 992,7

Note : Figurent ici les dépenses relatives aux postes, les autres dépenses de personnel, les frais de voyage, les frais généraux de fonctionnement (hors informatique), le mobilier et le matériel (hors informatique) et les dépenses de représentation; voir plus haut, par. 80.

1. Direction exécutive et administration

Tableau 20
Prévisions de dépenses, par objet de dépense
 (En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Prévisions 2000-2001</i>
Postes	914,7
Autres dépenses de personnel	119,4
Frais de voyage	870,5
Frais généraux de fonctionnement	443,5
Dépenses de représentation	2,1
Mobilier et matériel	15,4
Total	2 365,6

Note : Les prévisions portent sur les postes, les autres dépenses de personnel, les frais de voyage, les frais généraux de fonctionnement (location de locaux), le mobilier et le matériel (autre que le matériel informatique) et les dépenses de représentation; voir par. 80.

Tableau 21
**Postes nécessaires (unité administrative : Bureau du Directeur
 du Service de la gestion des placements)**

	<i>Postes permanents</i>		<i>Personnel temporaire</i>		Total	
	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>	1998-1999	2000-2001
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						
D-2	1	1	–	–	1	1
P-4	1	1	–	–	1	1
Total	2	2	–	–	2	2
Agents des services généraux						
Autres classes	3	3	–	–	3	3
Total	3	3	–	–	3	3
Total général	5	5	–	–	5	5

140. En vertu de l'article 19 des statuts de la Caisse, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a la responsabilité fiduciaire du placement des avoirs de la Caisse. Le Directeur du Service de la gestion des placements relève du Secrétaire général adjoint à la gestion, qui est le représentant désigné par le Secrétaire général. Le Bureau du Directeur du Service donne les orientations générales et assure la gestion quotidienne des opérations de placement de la Caisse. Il fournit des services au Comité des placements, qui se réunit quatre ou cinq fois par an, et conseille le Secrétaire général, par l'intermédiaire du Secrétaire général adjoint à la gestion, en matière de politiques et stratégies de placement et de répartition des avoirs. Le Directeur du Service de la gestion des placements est responsable de l'encadrement du personnel du Service; il élabore le projet de budget du Service qu'il soumet au Secrétaire général adjoint puis à l'Administrateur de la Caisse, et donne suite aux observations et recommandations des auditeurs. Le Directeur donne des directives aux conseillers en matière de placements et aux dépositaires, ainsi qu'à l'Agent comptable principal.

Produits

141. Au cours de l'exercice biennal 2000-2001, le Directeur du Service de la gestion des placements, outre ses fonctions de direction et de gestion du Service au jour le jour, exécutera les tâches ci-après :

- a) Assurer le service/participer aux travaux des organes intergouvernementaux ou d'experts ci-après :
 - i) Services fonctionnels aux réunions. Assurer, chaque année, le service de quatre ou cinq réunions du Comité des placements; participer à une session du Comité mixte et à une réunion du Comité permanent.
 - ii) Documentation à l'intention des organes délibérants. Établir des documents sur les placements pour le Comité mixte et le Comité permanent et pour chaque réunion du Comité des placements, ainsi qu'un rapport sur les placements à l'intention de l'Assemblée générale;
- b) Appui administratif et communications :

- i) Donner suite aux observations des auditeurs internes et externes, aux lettres de la direction et aux autres rapports d'audit;
- ii) Établir des rapports annuels et des états sur la gestion des placements, pour examen et approbation par le représentant chargé par le Secrétaire général des placements de la Caisse;
- iii) Établir d'autres documents et lettres, si besoin est.

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Postes

142. Le montant demandé (914 700 dollars) correspond au maintien des postes actuels, à savoir le poste de Directeur (D-2), celui de Secrétaire du Comité des placements (P-4) et trois postes d'agent des services généraux (autres classes).

Autres dépenses de personnel

143. Le montant prévu (119 400 dollars) **doit permettre de financer toutes les activités, programmes et sous-programmes du Service de la gestion des placements**, à savoir : a) le recrutement de personnel temporaire pour remplacer le personnel en congé de maladie ou de maternité (48 000 dollars); b) le paiement d'heures supplémentaires (35 600 dollars) dans les périodes de pointe; et c) la formation du personnel à l'utilisation de nouveaux systèmes informatiques et sa participation à des cours et séminaires consacrés aux placements (35 800 dollars), cette dernière rubrique étant en augmentation de 4 300 dollars.

Voyages

144. Les ressources demandées (870 500 dollars), qui font apparaître une augmentation de 268 300 dollars, doivent permettre de couvrir a) les voyages du personnel (256 100 dollars), qui comprennent des visites de sociétés et d'institutions de placement, la participation à des conférences et séminaires consacrés aux placements, les activités liées à la garde des titres, la participation aux réunions du Comité mixte et du Comité des placements, et b) les voyages des membres aux réunions du Comité des placements (614 400 dollars). Compte tenu de la croissance rapide de la Caisse ces dernières années, et de l'utilisation de plusieurs conseillers en matière de placements, le Comité des placements a allongé la durée de ses réunions, qui se déroulent désormais sur deux jours au lieu d'un.

Frais généraux de fonctionnement : location de locaux

145. Les dépenses prévues (443 500 dollars) correspondent à la location de locaux que le Service de la gestion des placements occupe au Siège de l'Organisation des Nations Unies (voir plus haut, par. 97 à 101, et annexe V pour ce qui est de la détermination du montant du loyer). Le Service ayant demandé des locaux supplémentaires qui ne sont pas disponibles actuellement, des ressources supplémentaires risquent d'être demandées dans le cadre des prévisions révisées qui seront soumises au Comité mixte lors de sa session de 2000.

Dépenses de représentation

146. Le montant prévu (2 100 dollars), inchangé, correspond aux dépenses liées aux fonctions officielles de représentation.

Mobilier et matériel

147. Le montant prévu (15 400 dollars), qui fait apparaître une augmentation de 9 700 dollars, doit permettre d'acheter ou de remplacer du matériel de bureau qui n'est pas fourni par l'Organisation des Nations Unies.

2. Programme de travail

a) Placements

Tableau 22

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Prévisions 2000-2001</i>
Postes	2 914,9
Services contractuels	34 291,0
Total	37 205,9

Note : Les prévisions portent sur les postes et les services contractuels, voir plus haut, par. 80.

Tableau 23

Postes nécessaires (unité administrative : Section des placements)

	<i>Postes permanents</i>		<i>Personnel temporaire</i>		Total	
	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>	<i>1998-1999</i>		1998-1999	2000-2001
			<i>1999</i>	<i>2000-2001</i>		
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						
P-5	4	4	–	–	4	4
P-4/3	3	3	–	–	3	3
Total	7	7	–	–	7	7
Agents des services généraux						
1re classe	3	3	–	–	3	3
Autres classes	5	5	–	–	5	5
Total	8	8	–	–	8	8
Total général	15	15	–	–	15	15

148. La Section des placements comprend deux unités administratives, l'une responsable des actions et valeurs immobilières, l'autre des valeurs à revenu fixe. L'unité chargée des actions et valeurs immobilières examine les conseils donnés par les différents conseillers en matière de placements et passe en revue les informations obtenues auprès d'autres sources financières; elle surveille l'achat et la vente d'actions et de valeurs immobilières. L'unité chargée des valeurs à revenu fixe s'occupe des obligations et valeurs à court terme et analyse les obligations financières de la Caisse et son endettement dans les différentes monnaies. Elle examine également les conseils donnés par les conseillers en matière de placements et les informations obtenues d'autres sources.

Produits

149. Au cours de l'exercice biennal 2000-2001, la Section exécutera les tâches ci-après :

- a) Actions et valeurs immobilières :

- i) Formuler des recommandations au Comité des placements sur la stratégie en matière de placements et la répartition des avoirs; proposer des noms de sociétés à inscrire sur la liste des sociétés dans laquelle la Caisse est autorisée à acquérir des titres ou à supprimer de cette liste; faire des recommandations concernant l'achat et la vente d'actions et de valeurs immobilières. Examiner les conseils et recommandations formulés par les conseillers en matière de placements et provenant d'autres sources financières; exécuter et approuver les placements;
 - ii) Étudier et analyser les informations économiques et autres afin d'identifier et de recommander des instruments de placement spécifiques;
 - iii) Formuler des recommandations concernant l'achat et la vente de valeurs, ainsi que le montant des transactions, après consultation avec les conseillers en matière de placements concernés; donner des instructions aux conseillers et aux courtiers, conformément aux procédures établies, en vue de l'exécution des transactions conformément aux paramètres retenus;
 - iv) Procéder périodiquement à des analyses du portefeuille;
- b) Valeurs à revenu fixe :
- i) Analyser chaque jour le portefeuille d'obligations, évaluer les conseils formulés par les conseillers en matière de placements et les informations de sources financières. Approuver les stratégies d'achat d'obligations dans différentes monnaies et différents pays, en tenant compte des décisions relatives à la répartition générale des avoirs de la Caisse. Approuver l'achat et la vente des valeurs à revenu fixe, y compris les transactions exécutées par les conseillers sous la direction et la supervision du Service de la gestion des placements;
 - ii) Examiner les rapports relatifs aux projections de trésorerie établis chaque jour par la Section des opérations du Service de la gestion des placements, et formuler des recommandations concernant l'achat et la vente de valeurs à court terme et de devises;
 - iii) Engager des discussions avec les conseillers sur les valeurs à revenu fixe proposées;
 - iv) Examiner les confirmations d'achat et de vente reçues directement des courtiers, et les transmettre, une fois approuvées, à la Section des opérations pour traitement et règlement.

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Postes

150. Les dépenses prévues (2 914 900 dollars) correspondent au maintien à leur niveau actuel de sept postes d'administrateur et de huit postes d'agent des services généraux (dont trois de 1re classe et cinq d'autres classes).

Services contractuels

151. Les dépenses prévues (34 291 000 dollars), en augmentation de 5 503 000 dollars, correspondent au coût a) des services de conseil et de garde (34 122 000 dollars) et b) des services de consultants en matière de placements et en matière juridique (169 000 dollars). En ce qui concerne la deuxième rubrique, le montant demandé doit permettre de faire appel à des consultants spécialisés et à des services juridiques dans le cadre essentiellement de négociations relatives à la restructuration du portefeuille de valeurs immobilières. Compte tenu de la nature des placements immobiliers et de la nécessité d'améliorer la gestion de ce secteur, le conseiller en matière de placements immobiliers disposera d'une certaine latitude

pour prendre les décisions. Pour cette raison, le montant forfaitaire qui lui est versé à titre d'honoraires a été augmenté.

152. Les mesures prises en 1997 en ce qui concerne les services contractuels consistent à verser à chacun des trois conseillers en matière de placements des honoraires sous la forme d'un montant fixe qui ne varie pas en fonction de la valeur de réalisation des avoirs; ces conseillers ne disposent pas d'un pouvoir discrétionnaire en matière d'achat et de vente de valeurs. Toutefois, en ce qui concerne les valeurs à faible capitalisation boursière, les commissions sont liées à la valeur boursière des avoirs, et les conseillers ont le pouvoir discrétionnaire d'acheter et de vendre. Pour calculer les commissions liées à la valeur de réalisation des avoirs, des projections concernant l'augmentation de la valeur de réalisation des avoirs de la Caisse ont été calculées, tant pour les prévisions révisées de l'exercice biennal 1998-1999 que pour le projet de budget de l'exercice 2000-2001, sur la base de l'augmentation annuelle moyenne de la valeur de réalisation de ces avoirs au cours des cinq dernières années, à savoir 10 %; il est ainsi prévu que la valeur de réalisation des avoirs atteindra 26 milliards de dollars en 2000 et 29 milliards de dollars en 2001.

153. Les honoraires versés aux dépositaires des avoirs correspondent a) au coût de la conservation des titres, qui est calculé sur la base de la valeur de réalisation des avoirs détenus (frais de portefeuille); et b) au montant des commissions pour les opérations d'achat et de vente et pour la tenue des comptes relatifs aux placements (frais de transaction). Ainsi, le montant total des honoraires versés aux dépositaires dépend du volume des transactions ainsi que de la valeur de réalisation des avoirs dont ils ont la garde.

154. Le tableau ci-après indique le montant des honoraires versés a) aux quatre conseillers touchant des honoraires fixes; b) aux conseillers s'occupant des valeurs à faible capitalisation boursière; et c) aux dépositaires des avoirs (en milliers de dollars des États-Unis) :

	1998-1999 Crédits ouverts	1998-1999 Prévisions révisées	2000-2001 Projet de budget
Services consultatifs			
Honoraires fixes	14 000 000	14 561 900	15 257 000
Valeurs à faible capitalisation boursière	4 900 000	6 208 500	7 280 000
Total partiel	18 900 000	20 770 400	22 537 000
Service de garde	9 700 000	10 392 700	11 585 000
Total	28 600 000	31 163 100	34 122 000

b) Opérations financières et gestion de la trésorerie

Tableau 24

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	Prévisions 2000-2001
Postes	1 446,9

Note : Les prévisions ne portent que sur les postes, voir par. 80.

Tableau 25

Postes nécessaires (unité administrative : Section des opérations)

	<i>Postes permanents</i>		<i>Personnel temporaire</i>		Total	
	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>	1998-1999	2000-2001
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						
P-5	1	1	–	–	1	1
P-4/3	1	1	–	–	1	1
Total	2	2	–	–	2	2
Agents des services généraux						
1re classe	1	1	–	–	1	1
Autres classes	7	7	–	–	7	7
Total	8	8	–	–	8	8
Total général	10	10	–	–	10	10

155. La Section des opérations est chargée de la gestion de la trésorerie et des projections relatives aux mouvements de trésorerie; de la comptabilité; de la tenue des registres d'inventaire des avoirs et de l'informatique de gestion.

Produits

156. Au cours de l'exercice biennal 2000-2001, la Section exécutera les tâches ci-après :

- a) Établir des projections en matière de trésorerie et assurer la gestion de celle-ci; prévoir notamment les mouvements de trésorerie dans les différentes monnaies et dans les différents pays. Veiller à maximiser le rendement des placements à court terme;
- b) Acheter et vendre différentes devises afin de permettre à la Caisse de verser les pensions de retraite exigibles et de faire des placements;
- c) Autoriser les règlements et procéder aux ajustements nécessaires;
- d) Tenir les comptes, y compris l'inventaire des avoirs et les données financières connexes. Surveiller les états/les comptes soumis par les courtiers, les dépositaires et l'agent comptable principal;
- e) Vérifier les états reçus des dépositaires, des courtiers et de l'agent comptable principal; surveiller la performance, recenser les problèmes et leur apporter des solutions;
- f) Établir des rapports de gestion et d'exécution pour les réunions officielles et, si besoin est, des rapports spécifiques sur les placements et la gestion de trésorerie; mener des études de gestion spécifiques;
- g) Extraire des informations des bases de données des dépositaires en vue d'établir des rapports, et veiller à ce que toutes les transactions soient menées conformément aux instructions données par écrit.

Ressources nécessaires (aux taux courants)*Postes*

157. Le montant demandé (1 446 900 dollars), inchangé, correspond au maintien de deux postes d'administrateur et de huit postes d'agent des services généraux (un de 1re classe et sept des autres classes).

c) **Appui au programme***Systèmes d'information*

Tableau 26

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	2000-2001	
	<i>Crédits demandés</i>	
Postes	362,9	
Fournitures et accessoires	547,8	
Frais généraux de fonctionnement	727,1	
Mobilier et matériel	336,5	
Total	1 974,3	

Note : Figurent ici les prévisions relatives aux postes, aux fournitures et aux accessoires, ainsi qu'aux frais généraux de fonctionnement et au mobilier et matériel liés aux systèmes informatiques; voir par. 80.

Tableau 27

Postes nécessaires (unité administrative : Section d'informatique)

	<i>Postes permanents</i>		<i>Personnel temporaire</i>		Total	
	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>	<i>1998-1999</i>		1998-1999	2000-2001
			<i>1999</i>	<i>2000-2001</i>		
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						
P-4/3	1	1	0	0	1	1
Total	1	1	0	0	1	1
Agents des services généraux						
1re classe	–	–	–	–	–	–
Autres classes	1	1	0	0	1	1
Total	1	1	0	0	1	1
Total général	2	2	0	0	2	2

158. La Section d'informatique est chargée de développer et de gérer l'infrastructure informatique et d'en assurer la maintenance.

Produits

159. Les produits ci-après sont prévus pour l'exercice biennal 2000-2001 :

a) Moderniser l'administration du réseau pour assurer le bon fonctionnement du réseau local du Service de la gestion des placements et de ses propres installations pour le courrier électronique et l'accès à l'Internet, de façon que le personnel du Service puisse établir une communication efficace avec les milieux financiers;

b) Développer et configurer les systèmes de bureautique, en assurer la maintenance et prendre des dispositions pour assurer la formation du personnel, en fonction des besoins, et la mise en place de nouveaux matériels et logiciels;

c) Administrer les systèmes de gestion de portefeuille et le système de comptabilité multidevises et en assurer la maintenance;

d) Élaborer et administrer des systèmes de gestion des recommandations et des ordres d'achat ou de vente concernant les valeurs à revenu variable; administrer et configurer les systèmes d'information et de recherche livrés par des fournisseurs extérieurs.

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Postes

160. Les ressources prévues (362 900 dollars) doivent permettre de financer le maintien d'un poste d'administrateur et d'un poste d'agent des services généraux (autres classes).

Service d'information sur les placements

161. Le montant prévu (547 800 dollars), qui traduit une croissance négative de 8 000 dollars, doit servir à assurer un accès électronique à des données supplémentaires sur les placements de façon à mieux étayer les décisions quant au choix des produits financiers. Les techniques de recherche d'informations sur les placements sont constamment améliorées; les ressources demandées couvriraient les dépenses afférentes aux systèmes existants et les frais d'entretien du matériel acheté précédemment.

Frais généraux de fonctionnement

162. Le montant prévu (727 100 dollars), qui traduit une augmentation de 1 500 dollars, se décompose comme suit : 141 300 dollars pour les services de communication, 63 300 dollars pour les fournitures et services divers et 522 500 dollars pour les frais bancaires. Les ressources prévues pour les services de communication correspondent au coûts des liaisons électroniques directes établies avec les dépositaires régionaux et d'autres institutions financières. Ces liaisons permettront au service de la gestion des placements d'avoir rapidement accès à des informations qui peuvent avoir des répercussions sur les marchés financiers et de les exploiter. La rubrique des fournitures et services divers comprend les fournitures de bureau et des services divers, liés par exemple à l'établissement de la documentation du Comité des placements au sein de l'Organisation. Les ressources demandées au titre des frais bancaires, inchangées par rapport aux crédits ouverts de l'exercice biennal précédent, seraient entièrement ou largement compensées par les intérêts produits par les sommes supplémentaires disponibles du fait de la suppression des dépôts minima dans la plupart des banques utilisées par la Caisse; les frais bancaires feront l'objet d'un examen détaillé au cours de l'exercice biennal en vue de simplifier et de normaliser les arrangements bancaires.

Mobilier et matériel

163. Les ressources prévues (336 500 dollars) seront affectées à l'achat de logiciels et d'ordinateurs ainsi que de matériel et de mobilier connexes. Cela comprend : a) la mise à niveau des serveurs; b) la mise à niveau de tous les ordinateurs personnels avec l'installation de processeurs de type Pentium et du système d'exploitation Windows NT; c) l'adjonction de disques durs supplémentaires et des extensions de mémoire; et d) l'achat de logiciels pour remplacer le système d'information sur les valeurs mobilières.

C. Dépenses d'audit

164. Qu'ils soient internes ou externes, les audits portent sur les activités administratives du secrétariat de la Caisse et sur les opérations de placement du Service de la gestion des placements. D'après les indications données par les vérificateurs extérieurs de la Caisse, les

dépenses d'audit concernant les activités administratives sont à peu près équivalentes à celles qui concernent les opérations de placement, si l'on tient compte du personnel d'audit affecté à chaque domaine. Conformément aux arrangements relatifs à la participation aux coûts conclus entre la Caisse et l'ONU, cette dernière assume un tiers des dépenses d'audit concernant les opérations administratives (soit 16,7 %) et la Caisse assume le reste (83,3 %).

Tableau 28
Prévisions des dépenses d'audit

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Audit externe	31,4	190,0	–	–	190,0	148,6	338,6
Audit interne	298,2	430,5	–	–	430,5	28,7	459,2
Dépenses d'audit	329,6	620,5	–	–	620,5	177,3	797,8

Audit externe

165. Les montants demandés pour les audits externes, soit 406 400 dollars, correspondent au maintien des programmes. Conformément aux arrangements relatifs à la participation aux coûts conclus entre l'ONU et la Caisse, 338 600 dollars (soit 83,3 % du total) sont imputés à la Caisse et 67 800 dollars (16,7 % du total) à l'ONU.

Audit interne

166. Le montant demandé, soit 553 900 dollars pour les audits internes effectués par le Bureau des services de contrôle interne, a fait l'objet d'une concertation entre le Secrétaire de la Caisse et le Secrétaire général adjoint aux services de contrôle interne. Conformément aux arrangements relatifs à la participation aux coûts, 461 400 dollars (soit 83,3 % du total) seront imputés à la Caisse et 92 500 dollars (soit 16,7 % du total) à l'ONU. Les ressources demandées doivent permettre de couvrir les dépenses du Service de vérification interne des comptes de la Caisse créé au sein du Bureau des services de contrôle interne, et qui comporte trois postes : un P-4, un P-3 et un poste d'agent des services généraux (autres classes); en outre, conformément à la conclusion du Comité permanent (voir les paragraphes 77 et 78 ci-dessus), un montant de 23 000 dollars est demandé pour des voyages, des consultations et la participation à des séminaires concernant les retraites ou les placements.

VII. Fonds de secours

167. Dans la section V de sa résolution 52/222, l'Assemblée générale a autorisé le Comité mixte à compléter les contributions volontaires au Fonds de secours pour l'exercice biennal 1998-1999 d'un montant ne dépassant pas 73 000 dollars, de sorte que le Fonds de secours dispose d'un montant égal à 200 000 dollars pour l'exercice biennal 1998-1999.

168. Le Fonds de secours a été créé en 1973 par le Comité mixte, à l'aide de contributions volontaires des organisations affiliées, des associations du personnel et de contribuants privés, afin de venir en aide aux bénéficiaires de pensions modestes se trouvant en difficulté du fait des fluctuations monétaires et de l'augmentation du coût de la vie. Depuis l'introduction du système d'ajustement des pensions en 1975, le Fonds sert à fournir une aide à des personnes

placées dans une situation difficile par suite d'une maladie, d'une infirmité ou d'autres causes analogues.

169. Depuis le dernier rapport au Comité mixte en date de juillet 1998, le Fonds de secours a financé 22 décaissements durant la période allant du 1er mai 1998 au 30 avril 1999 (contre 32 pendant la période précédente), pour un montant total de 28 021 dollars (contre 59 772 dollars pendant la période précédente). Son plus gros versement à un retraité s'élevait à 5 072 dollars. Les montants versés pendant la période biennale allant du 1er mai 1997 au 30 avril 1999 s'élevaient à 87 793 dollars. Les dépenses totales effectuées depuis 1975 étaient de l'ordre de 796 020 dollars.

170. Le Comité permanent a décidé de demander à l'Assemblée générale d'autoriser le Comité mixte à compléter les contributions volontaires au Fonds de secours d'un montant ne dépassant pas 200 000 dollars pour l'exercice biennal 2000-2001.

Notes

¹ Voir les *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-troisième session, Supplément No 9 (A/53/9)*, par. 138 à 141.

² *Ibid.*, par. 106 à 202.

³ *Ibid.*, par. 167 et 168.

Annexe I

Liste des participants

A. Membres/Suppléants

<i>Représentant</i>	<i>Membres</i>	<i>Suppléants</i>
Organisation des Nations Unies		
L'Assemblée générale	M. P. Owade (Kenya)	M. V. Kuznetsov (Fédération de Russie)
L'Assemblée générale	Mme S. Shearouse (États-Unis d'Amérique)	M. K. Akimoto (Japon)
Le Secrétaire général	M. J.-P. Halbwachs (Maurice)	M. W. Sach (Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord)
Le Secrétaire général	M. A. Miller (Australie)	Mme R. Mayanja (Ouganda)
Les participants	Mme S. Johnston* (États-Unis)	M. C. Dahoui (Brésil)
Les participants	M. J.-M. Jakobowicz (France)	M. C. Hackett (Barbade)
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture		
L'organe directeur	M. H. Molina-Reyes (Chili)	
Le chef de secrétariat	Mme C. Gardner (Jamaïque)	
Organisation mondiale de la santé		
Les participants	Mme V. Paterson (Royaume-Uni)	M. J. C. Campagnaro (Brésil)
L'organe directeur		Dr. J. Larivière
Organisation internationale du Travail		
Les participants	M. J.-V. Gruat (France)	M. P. Sayour (Suisse)
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture		
L'organe directeur	M. D. Masek (République tchèque)	
Organisation de l'aviation civile internationale		
Le chef de secrétariat	M. D. J. Goossen (Pays-Bas)	
Agence internationale de l'énergie atomique		
L'organe directeur	M. N. Bourita (Maroc)	
Union internationale des télécommunications		
Le chef de secrétariat		M. A. L. Descalzi (Uruguay)
Organisation maritime internationale		
Les participants		M. D. Bertaud (France)
Organisation météorologique mondiale		
Le chef de secrétariat	M. M. Husain (Pakistan)	
Organisation mondiale de la propriété intellectuelle		
Le chef de secrétariat		Mme T. Dayer (Suède)
Le Fonds international de développement agricole		
Les participants	M. J. B. McGhie (Royaume-Uni)	

* Présidente.

B. Représentants, secrétaires et observateurs des comités des pensions

Représentants

<i>Représentants</i>	<i>Organisation</i>	<i>Représentant</i>
Mme H. Wild	OMS	Le chef de secrétariat
M. J. M. Dethoor	UNESCO	Le chef de secrétariat
M. A. McLurg	UNESCO	Les participants
M. J. J. Oechslin	OIT	L'organe directeur
M. A. Busca	OIT	Le chef de secrétariat
Mme U. Peer	ONUDI	Le chef de secrétariat
M. D. Goethel	AIEA	Le chef de secrétariat
M. W. Scherzer	AIEA	Les participants
M. D. S. Evans	OACI	L'organe directeur
M. A. Kovalenko	UIT	L'organe directeur
M. W. Justrich	UIT	Les participants
M. R. Roul	OMPI	L'organe directeur
M. D. Ripandelli	CIGGB	Le chef de secrétariat
M. G. Saddler	FAAFI	Les retraités
M. A. Ali (Suppléant)	FAAFI	Les retraités

Secrétaires

<i>Secrétaire</i>	<i>Organisation</i>
Mme A. Van Hulle-Colbert	OMS
M. F. Fusco	FAO
Mme C. Kerlouegan	UNESCO
Mme C. McGarry	OIT
Mme U. Peer	ONUDI
Mme R. Sabat	AIEA
M. M. Rolland	UIT
M. M. Peeters	OMS
Mme T. Dayer	OMPI
Mme J. Sisto	FIDA

Observateurs

<i>Observateurs</i>	<i>Organisation</i>
M. P. Rolian	Organisation mondiale du commerce
M. S. Mbele-Mbong	Fédération des associations de fonctionnaires internationaux
M. F. Lyn	Comité de coordination des syndicats et associations autonomes du personnel du système des Nations Unies

C. Autres participants

Comité d'actuariaries

M. L. J. Martin, Rapporteur

Actuaire-conseil

M. R. Sharp

Représentant du Secrétaire général pour les placements de la Caisse

M. J. E. Connor

Comité des placements et personnel

M. E. N. Omaboe, Président

M. H. Ouma, Directeur du Service de la gestion des placements

Mme P. Sinikallio, Secrétaire du Comité des placements

Médecin-conseil

Dr I. Laux, Directrice de la Division des services médicaux de l'Organisation des Nations Unies

Le personnel de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

M. R. Gieri, Secrétaire

M. J. P. Dietz, Secrétaire adjoint

Mme D. Bull, Chef des opérations

M. G. Ferrari, Chef du Bureau de Genève

M. K. Widdows, fonctionnaire d'administration

Mme J. Charles, du Service administratif

M. P. Dooley, chef de la Section de l'informatique

Mme N. Fitzgerald, Chef de la section des prestations

Mme C. Chang, Chef du Groupe de la comptabilité

M. F. de Turrís, attaché de liaison et de relations publiques

Mme P. Ryder, Secrétariat de la Caisse des pensions

Annexe II

**Prévisions révisées concernant les frais de gestion
pour l'exercice biennal 1998-1999, par objet de dépense
(En milliers de dollars des États-Unis)**

<i>Objet de dépense</i>	<i>Montant révisé des crédits (1)</i>	<i>Augmentation ou diminution (2)</i>	<i>Prévisions révisées (1+2) (3)</i>
Postes permanents	3 723,8	0,0	3 723,8
Dépenses communes de personnel	1 493,2	0,0	1 493,2
Postes	5 217,0	0,0	5 217,0
Personnel temporaire	33,3	0,0	33,3
Dépenses communes de personnel	13,4	0,0	13,4
Heures supplémentaires	20,6	7,5	28,1
Formation	31,0	(2,5)	28,5
Autres dépenses de personnel	98,3	5,0	103,3
Frais de voyage du personnel	247,2	0,0	247,2
Comité des placements	339,9	52,8	392,7
Voyages	587,1	52,8	639,9
Services consultatifs et services de garde des titres	28 600,0	2 563,1	31 163,1
Conseillers en placement	185,4	(22,2)	163,2
Services contractuels	28 785,4	2 540,9	31 326,3
Services de communications	138,0	27,6	165,6
Fournitures et services divers	61,8	30,6	92,4
Frais bancaires	515,0	0,0	515,0
Locations de locaux	174,9	0,0	174,9
Frais généraux de fonctionnement	889,7	58,2	947,9
Dépenses de représentation	2,1	0,0	2,1
Services d'information sur les placements	548,0	284,4	832,4
Fournitures et matériels	548,0	284,4	832,4
Traitement de données	328,6	331,8	660,4
Mobiliers de bureau et agencements	5,3	9,7	15,0
Matériel	333,9	341,5	675,4
Total des frais de gestion du portefeuille	36 461,5	3 282,8	39 744,3

Annexe III

Prévisions budgétaires pour l'exercice biennal 2000-2001

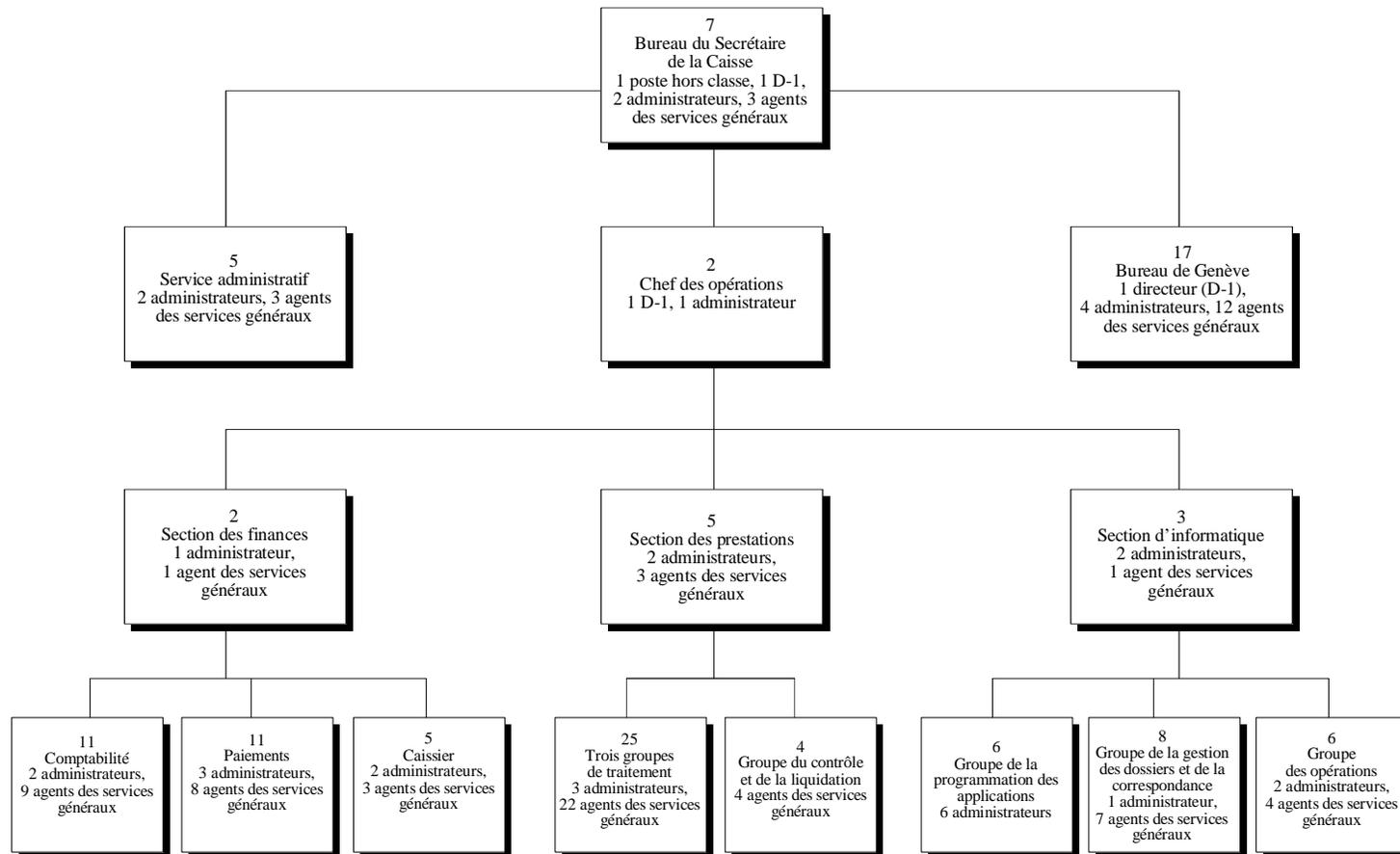
(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Montant des crédits approuvés</i>	<i>Réévaluation de la base de 1998-1999</i>	<i>Accroissement des ressources</i>	<i>Inflation en 2000-2001</i>	<i>Augmentation totale</i>	<i>Prévisions révisées 2000-2001</i>
Dépenses d'administration						
Postes	10 610,2	357,8	777,4	405,4	1 540,6	12 150,8
Autres dépenses de personnel	1 050,2	90,3	(314,3)	20,0	(204,0)	846,2
Voyage	206,9	(1,8)	0,0	5,0	3,2	210,1
Services contractuels	3 248,1	(495,8)	14,0	66,5	(415,3)	2 832,8
Frais généraux de fonctionnement	1 083,1	(133,2)	677,3	14,3	558,4	1 641,5
Mobilier et matériel	950,7	(203,1)	85,6	19,8	(97,7)	853,0
Total	17 149,2	(385,8)	1 240,0	531,0	1 385,2	18 534,4
Frais de gestion du portefeuille						
Postes	5 217,0	195,3	0,0	227,1	422,4	5 639,4
Autres dépenses de personnel	98,3	(0,9)	18,7	3,3	21,1	119,4
Voyages	587,1	(5,3)	268,3	20,4	283,4	870,5
Services contractuels	28 785,4	(1,4)	5 503,0	0,0	5 505,6	34 291,0
Frais généraux de fonctionnement	891,8	(6,2)	270,1	17,0	280,9	1 172,7
Fournitures et matériels	548,0	(5,0)	(8,0)	12,8	(0,2)	547,8
Mobilier et matériel	333,9	(3,7)	13,4	8,3	18,0	351,9
Total	36 461,5	172,8	6 065,5	292,9	6 531,2	42 992,7
Dépenses d'audit	620,5	148,3	0,0	29,0	177,3	797,8
Dépenses d'administration, frais de gestion et dépenses d'audit	54 231,2	(64,7)	7 305,5	852,9	8 093,7	62 324,9

Annexe IV

Organigramme de la Caisse commune des pensions du personnel des nations Unies

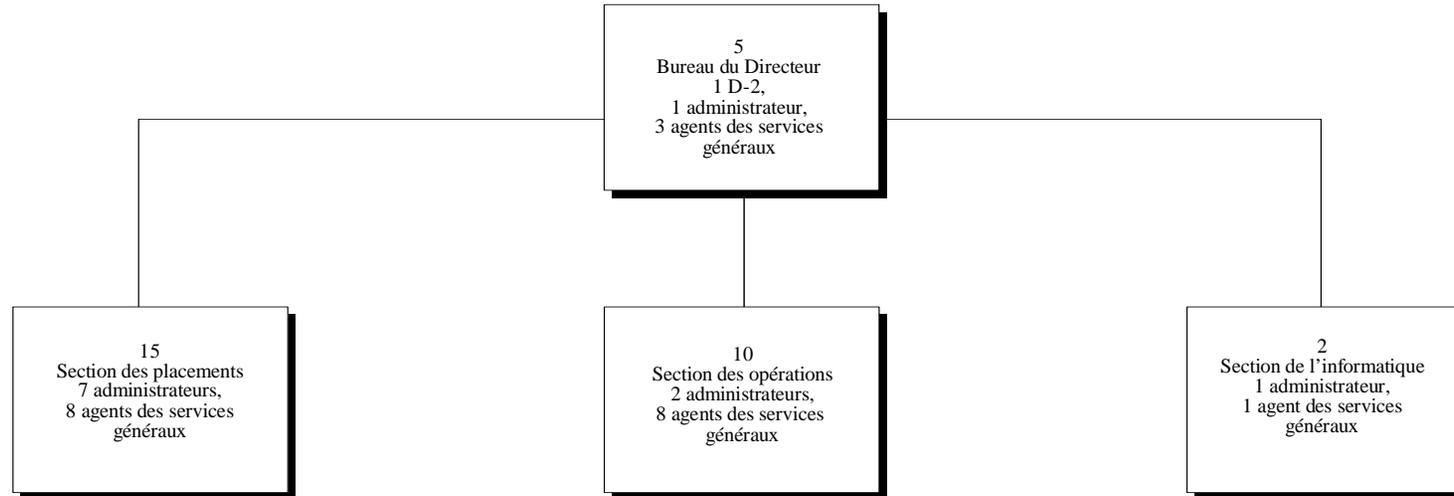
A. Secrétariat



Note :

L'adjoint du Chef de la Section des prestations supervise le Groupe du contrôle et de la liquidation. L'organigramme ci-dessus ne reflète pas les activités d'appui et de service accomplies par les secrétariats locaux des comités des pensions du personnel.

B. Service de la gestion des placements



Annexe V

Dépenses relatives aux locaux pour l'exercice biennal 1998-1999 et pour l'exercice biennal 2000-2001

<i>Exercice biennal 1998-1999</i>	<i>Locaux (pd²/m²)</i>	<i>Dépenses pour 1998</i>	<i>Dépenses pour 1999</i>	<i>Dépenses totales pour 1998 et 1999</i>	<i>Caisse 1998</i>	<i>Caisse 1999</i>	<i>ONU 1998</i>	<i>ONU 1999</i>	<i>Caisse 1998-1999</i>	<i>ONU 1998-1999</i>
New York		26,50 ^a	27,00 ^a							
Secrétariat central	17 694	468 900	477 700	946 600	–	318 500	468 900	159 200	318 500	628 100
Placements	6 476	171 600	174 900	346 500	–	174 900	171 600	–	174 900	171 600
Genève		1,00 ^b	1,00 ^b							
Secrétariat	153	55 800	55 800	111 600	–	37 200	55 800	18 600	37 200	74 400
Total		696 300	708 400	1 404 700	–	530 600	696 300	177 800	530 600	874 100
<i>Exercice biennal 2000-2001</i>	<i>Locaux (pd²/m²)</i>	<i>Dépenses pour 2000</i>	<i>Dépenses pour 2001</i>	<i>Dépenses totales pour 2000 et 2001</i>	<i>Caisse 2000</i>	<i>Caisse 2001</i>	<i>ONU 2000</i>	<i>ONU 2001</i>	<i>Caisse 2000-2001</i>	<i>ONU 2000-2001</i>
New York		30,50 ^a	31,00 ^a							
Secrétariat central	18 850	574 900	584 400	1 159 300	383 300	389 600	191 600	194 800	772 900	386 400
Placements	7 211	219 900	223 600	443 500	219 900	223 600	–	–	443 500	–
Genève		1,00 ^b	1,00 ^b							
Secrétariat	382,3	139 500	139 500	279 000	93 000	93 000	46 500	46 500	186 000	93 000
Total		934 300	947 500	1 881 800	696 200	706 200	238 100	241 300	1 402 400	479 400

^a Par pied carré par an.

^b Par mètre carré par an.